

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
1

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Ordre du jour du conseil d'administration du 27 mars 2025

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 mars 2025., sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2025
suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire en date du 26 novembre 2024,
- Rapport du Directeur,
- Présentation des délibérations de l' E.P.L.E.F.P.A. et par centres,
- Compte financier 2024 de l' E.P.L.E.F.P.A.,
- Décision modificative n°1 de l'exercice 2025,
- Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
2

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET Programmation des voyages d'études pour l'année scolaire 2024/2025
et 2025/2026 Site de : Montardon**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 15 octobre 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la programmation des voyages d'études suivants pour la période mai 2025 à octobre 2025 sous réserve de l'équilibre financier de chaque voyage, des effectifs réels à la date du voyage, et des mesures sanitaires en vigueur pour le LEGTA de Montardon :

- Voyages obligatoires, prévus au référentiel

- **Stage Technologique Terminale STAV Production (prod/serv)** en Italie du 12 au 19 octobre 2025 encadré par Mme Braissant et M. Levalet, le voyage s'inscrit dans un financement Erasmus Accréditation Scolaire. Cette partie ne comprend pas de participation des familles

- Voyages facultatifs, non prévus au référentiel

- **Séjour d'étude du mieux et de cohésion pour les BTS AP 1 du 26 au 28 mai 2025, à Moliets accompagnés par deux enseignants**, Visites techniques : réaménagements en projets et en cours d'espaces publics , Découverte de la gestion d'un espace naturel sensible : le courant d'Huchet, Analyse de la gestion d'un golf en comparaison avec les golfs Palois étudiés en cours, Préparation des stages d'été à partir d'exemples techniques concrets, et Cohésion de la classe

- **Stage Technologique Terminale STAV Production (prod/serv) en Italie du 12 au 19 octobre 2025 encadré par Mme Braissant et M. Levalet**, avant et après la période de stage collectif prise en charge par Erasmus, le voyage comprendra des visites culturelles et historiques.

- **Voyage de terminales STAV services du 12 au 19 octobre à Lisbonne** accompagnés par Mmes Soubeyras et Noyes., projet de solidarité communautaire, le voyage s'inscrit dans un financement Erasmus Accréditation Scolaire. Cette partie ne comprend pas de participation des familles

- **Voyage de terminales STAV services du 12 au 19 octobre à Lisbonne** accompagnés par Mmes Soubeyras et Noyes., visites culturelles, en complément de la partie prise en charge par Erasmus

- **Voyage d'études des BTS 2 ACSE-** prévu du 6 au 10 octobre 2025 aux Canaries, accompagné par 3 enseignants dont Mme Hannoun et M. Duffau . Découverte de nouveaux systèmes de production , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques de l'île

- **Voyage d'études des BTS 2 Productions Animales-** prévu du 6 au 10 octobre 2025 dans les Alpes ou en Italie, accompagné par 3 enseignants . Découverte de nouveaux systèmes d'élevage , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles

- **Voyage d'études des BTS Aménagements Paysagers-** prévu du 22 au 27 septembre à Marakech, accompagné par 2 enseignants **Techniques** : visites professionnelles et techniques, qui viennent compléter les éléments vus en cours et en stage, **Culturels** : visites culturelles pour la découverte de la vie des Marrakchis, **Professionnels** : en étant totalement conçu par les étudiants, depuis la destination, le choix des visites et des thèmes d'études jusqu'au financement, ce projet est un support pour eux de découverte de montage de projets.

- **Voyage du groupe TIEA en Espagne en avril 2025**

Suite à l'obtention du 1^{er} prix Erasmus au Salon de l'Agriculture les étudiants souhaitent découvrir de nouvelles pratiques d'élevages en Espagne.

Pièce-jointe : tableau récapitulatif de l'organisation des voyages.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025-2026

Centre : LEGTA de Pau-Montardon

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenant s	Accompagnat eurs				Obligato ire	Facultatif		
PA 2	32	3	Alpes ou Italie	Voyage d'Etude	6 au 10 octobre 2025		x	Découverte de nouveaux systèmes de production , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques de l'île	Visites techniques, culturelles et historiques
ACSE2	36	3	Canaries	Voyage d'Etude	6 au 10 octobre 2025		x	Découverte de nouveaux systèmes d'élevages , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles	Visites techniques, culturelles et historiques
AP2	12	2	Marrakech	Voyage d'études	22 au 27 septembre 2025		x	☑ Techniques : visites professionnelles et techniques, qui viennent compléter les éléments vus en cours et en stage ☑ Culturels : visites culturelles pour la découverte de la vie des Marrakchis ☑ Professionnels : en étant totalement conçu par les étudiants, depuis la destination, le choix des visites et des thèmes d'études jusqu'au financement, ce projet est un support pour eux de découverte de montage de projets.	Visites techniques, culturelles et historiques
AP1	12	2	Moliets	Etude de milieux	26 au 28 mai 2025		x	Visites techniques : réaménagements en projets et en cours d'espaces publics ☑ Découverte de la gestion d'un espace naturel sensible : le courant d'Huchet ☑ Analyse de la gestion d'un golf en comparaison avec les golfs Palois étudiés en cours ☑ Préparation des stages d'été à partir d'exemples techniques concrets ☑ Cohésion de la classe	Visites techniques et culturelles
Term Services	16	2	Lisbonne	Projet Communautaire	12 au 19 octobre 2025		x	Ce projet communautaire à Lisbonne vise à réduire le gaspillage alimentaire et à nourrir les personnes dans le besoin. Ce projet milite activement pour la responsabilité sociale et environnementale, et invite les individus et les entreprises à participer à une économie circulaire favorisant le bien social et communautaire.	<i>Les tâches quotidiennes peuvent inclure la collecte d'aliments dans les hôtels et restaurants partenaires, la livraison de repas aux personnes dans le besoin, la préparation des paniers repas, la distribution aux familles et aux individus, l'organisation et le stockage des aliments, l'entretien des équipements et des installations, etc.</i>
Term Prod (Prod/Services)	16	2	Italie	Stage Technologique	12 au 19 octobre 2025	x		Stage collectif Obligatoire dans le cadre du module S4 du bac STAV.	Rencontre et échanges avec la classe hôte Visites techniques d'exploitation agricole italiennes Échanges culturels
				Découverte Culturelle Italie	12 au 19 octobre 2025		x	Au-delà des 31h de stage obligatoire, ce déplacement a des objectifs culturels et techniques.	Visites techniques, culturelles et historiques
TIEA (PA2)	6	2	Espagne	Voyage d'études	avr-25		x	Découvertes de nouveaux systèmes d'élevages.	Visites techniques et culturelles

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
3

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET Financements des voyages d'études pour l'année scolaire 2024/2025 et 2025/2026 Site de : Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 15 octobre 2024

Vu la délibération n° 2 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 27 mars 2025, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2024/2025 et 2025/2026,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le financement des voyages présentés en annexe, pour la période de mai à octobre 2025.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan Vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce-jointe : tableau récapitulatif de l'organisation des voyages

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025-2026

Centre : **LEGTA de Pau-Montardon**

A ou B

Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement							Participation maximale des familles	Participation des familles			Observations
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles	Erasmus	Autre, actions de financements	Total		I	DP	E	
PA 2	32	3	Alpes ou Italie		x	20 000	2 400		1 200	6 400		10 000		200 €				
ACSE2	37	3	Canaries		x	31 800	2 400		12 000	7 400		10 000		200 €				
AP2	12	2	Marrakech		x	11 000	1 900		3 500	2 400		3 200		200 €				
AP1	12	2	Moliets		x	900	240			360		300		30,00 €				Les étudiants de BTS AP2 rejoindront le groupe pour la journée du 28 mai
Term Services	16		Portugal ?		x	23000					19500			NC				Prise en charge Erasmus scolaire dans le cadre de l'échange
					X					2400		1100		150				Il d'agira de pouvoir compléter les activités et visites non couvertes par la prise en charge Erasmus (avant et après le stage)
Term Prod (Prod/Services)	16	2	Italie	x	22300					19900				NC				Prise en charge Erasmus Accréditation Scolaire et familles pour la partie visites
						x				2400				150				Il d'agira de pouvoir compléter les activités et visites non couvertes par la prise en charge Erasmus (avant et après le stage)
TIEA (PA2)	6	2	Espagne			5000	800			1200	3000			200				Il s'agit de l'obtention du pris Erasmus au TIEA, programme en cours de construction

N° de priorité
si
financement
Conseil
Régional

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
4

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Dons - LEGTA de Pau-Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 15 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

<u>Début de séance</u> CA installé : 30 Quorum : 16 Présents : Absents ou Excusés :	Accepte sur l'exercice 2025, les dons suivants : <table><tr><th>Nom du donateur</th><th>Objet du don</th><th>Montant</th></tr><tr><td>Ferm'Envie</td><td rowspan="2">PIC Fermier d'un jour</td><td>200,00 €</td></tr><tr><td>Pharmacie du Luy</td><td>80,00 €</td></tr><tr><td>IHITZ Eric</td><td rowspan="4">TIEA 2025</td><td>200,00 €</td></tr><tr><td>LUR Berri</td><td>300,00 €</td></tr><tr><td>OBE Vincent</td><td>1 000,00 €</td></tr><tr><td>SAS MANUTECH</td><td>500,00 €</td></tr><tr><td>BARTHE Jean-Pierre</td><td rowspan="13">Voyage d'étude 2025/2026 de la classe de BTSA ACSE</td><td>120,00 €</td></tr><tr><td>Camping Le Pré Bas</td><td>150,00 €</td></tr><tr><td>CASABONNET Pierre</td><td>100,00 €</td></tr><tr><td>COURADES Jacqueline</td><td>150,00 €</td></tr><tr><td>DESTRIBOS François</td><td>600,00 €</td></tr><tr><td>EARL des Artigues</td><td>400,00 €</td></tr><tr><td>EARL de Castelbon</td><td>200,00 €</td></tr><tr><td>EARL Jeantet</td><td>300,00 €</td></tr><tr><td>EARL de l'Arryou</td><td>200,00 €</td></tr><tr><td>Ets GRABE-BIDAU</td><td>100,00 €</td></tr><tr><td>LABORDE Kévin</td><td>50,00 €</td></tr><tr><td>LUR Berri</td><td>1 140,00 €</td></tr><tr><td>MISSUD Benjamin</td><td>300,00 €</td></tr></table>		Nom du donateur	Objet du don	Montant	Ferm'Envie	PIC Fermier d'un jour	200,00 €	Pharmacie du Luy	80,00 €	IHITZ Eric	TIEA 2025	200,00 €	LUR Berri	300,00 €	OBE Vincent	1 000,00 €	SAS MANUTECH	500,00 €	BARTHE Jean-Pierre	Voyage d'étude 2025/2026 de la classe de BTSA ACSE	120,00 €	Camping Le Pré Bas	150,00 €	CASABONNET Pierre	100,00 €	COURADES Jacqueline	150,00 €	DESTRIBOS François	600,00 €	EARL des Artigues	400,00 €	EARL de Castelbon	200,00 €	EARL Jeantet	300,00 €	EARL de l'Arryou	200,00 €	Ets GRABE-BIDAU	100,00 €	LABORDE Kévin	50,00 €	LUR Berri	1 140,00 €	MISSUD Benjamin	300,00 €
Nom du donateur	Objet du don	Montant																																												
Ferm'Envie	PIC Fermier d'un jour	200,00 €																																												
Pharmacie du Luy		80,00 €																																												
IHITZ Eric	TIEA 2025	200,00 €																																												
LUR Berri		300,00 €																																												
OBE Vincent		1 000,00 €																																												
SAS MANUTECH		500,00 €																																												
BARTHE Jean-Pierre	Voyage d'étude 2025/2026 de la classe de BTSA ACSE	120,00 €																																												
Camping Le Pré Bas		150,00 €																																												
CASABONNET Pierre		100,00 €																																												
COURADES Jacqueline		150,00 €																																												
DESTRIBOS François		600,00 €																																												
EARL des Artigues		400,00 €																																												
EARL de Castelbon		200,00 €																																												
EARL Jeantet		300,00 €																																												
EARL de l'Arryou		200,00 €																																												
Ets GRABE-BIDAU		100,00 €																																												
LABORDE Kévin		50,00 €																																												
LUR Berri		1 140,00 €																																												
MISSUD Benjamin		300,00 €																																												
<u>Vote de la délibération</u> Votants : Pour : Contre :																																														

	SANDERS Euralis		500,00 €
	SARL Ets COSTEDOAT		150,00 €
	SARL DESPONS		100,00 €
	SARL Roucadil		500,00 €
	SAS Celti		50,00 €
	SAS Lendre		100,00 €
	SAS MSD Elevage Service		150,00 €
	SARL TEMPO		100,00 €
	SCP des vétérinaires de Besse		100,00 €
	TRABESSE Olivier		200,00 €
	ROBERT Christophe	BTSA Aménagements Paysagers	150,00 €
	LIGERAL	BTSA Productions Animales	1 200,00 €
	TOTAL		5 820,00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

CA n°
1

N°
5

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Convention relative aux périodes de formation en milieu
professionnel des élèves de BAC PRO – Centre LPA Oloron Sainte Marie**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le décret n° 2024-938 du 16 octobre 2024 relatif aux séquences d'observation en milieu professionnel des élèves de l'enseignement secondaire agricole,

Après consultation du Conseil Intérieur du L.P.A. d'Oloron Sainte Marie en date du 18 octobre 2024

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Approuve la modification de la convention relative aux séquences d'observation en milieu professionnel des élèves de l'enseignement secondaire de l'enseignement agricole. Le décret 2024-938 lève les restrictions d'âges interdisant aux élèves âgés de moins de quatorze ans de réaliser des séquences d'observation prévues à l'article R. 715-1-2 du code rural et de la pêche maritime.

Pièce jointe : Convention de stage d'observation des élèves de classe de quatrième

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



**LYCÉE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE
LPA OLORON SAINTE MARIE**

1051 route du Gave d'Aspe - BP 144 - 64400 Oloron Ste-Marie
tél. : +33(0)5 59 39 05 14 - lpa.oloron@educagri.fr - www.agrocampus64.fr



CONVENTION RELATIVE AUX STAGES D'INITIATION PRÉVUS AUX ARTICLES R. 715-1 ET R. 715-1-3 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Entre,

d'une part :

Ent_Nom

Ent_AdrLignes

Ent_CodePostal Ent_Ville

Ent_Telephone – Ent_Email

Représentée par Ent_Resp_Civilite Ent_Resp_Nom Ent_Resp_Prenom

Et, d'autre part :

Le Lycée des métiers de la montagne

1051 Route du Gave d'Aspe – BP 144 – 64400 OLORON STE MARIE

05 59 39 05 14 - lpa.oloron@educagri.fr

Représenté par M. Nicolas PETIT, Directeur de l'Agrocampus 64

Il est convenu ce qui suit :

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er

La présente convention a pour objet la mise en oeuvre, au bénéfice de l'élève dénommé :

Stagiaire_NomPrenom, né(e) le Stagiaire_DateNais en classe de Stagiaire_Classe

d'une période de stage d'initiation en milieu professionnel rendue obligatoire par le programme officiel de la classe de Stagiaire_Classe, dans laquelle il est inscrit.

Ce stage se déroulera du Stagiaire_Session_DateDebut au Stagiaire_Session_DateFin

Ce stage, ou cette séquence pédagogique au sens de l'article R.813-42 du code rural, a pour objectif de permettre à l'élève de découvrir différents milieux professionnels. Il est organisé dans les conditions fixées par les arrêtés du 23 juillet 2015, modifiant les arrêtés du 11 mars 2013, portant organisation des enseignements dans les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole et par l'arrêté du 20 juin 2016 relatif aux enseignements dans ces mêmes classes.

Au cours de ce stage d'initiation, l'élève peut effectuer des activités pratiques simples et variées et, sous surveillance du maître de stage ou du tuteur désigné par l'entreprise ou l'organisme d'accueil, des travaux légers autorisés aux mineurs par l'article R.715-2 code rural et de la pêche maritime. L'employeur veille à ce que la participation à ces activités ne porte pas préjudice à la situation de l'emploi dans l'entreprise. L'élève est par ailleurs tenu à un devoir de discrétion professionnelle.

Ce stage est réalisé sous l'encadrement et la surveillance du maître de stage ou tuteur désigné à cet effet par le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil lorsque celui-ci n'est pas lui-même maître du stage ou tuteur. Les activités auxquelles l'élève participe sont précisées dans le titre II de la présente convention (Dispositions particulières d'ordre pédagogique). Au cours de ce stage d'initiation, l'élève ne peut en aucun cas effectuer les travaux proscrits aux mineurs par les articles D.4153-16 à D.4153-37 du code du travail ni réaliser ceux prévus aux articles R.4153-50 à R.4153-52 dudit code.

Article 2

Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurance sont définies au titre II de la présente convention. (Dispositions particulières d'ordre financier.)

Article 3

Le stagiaire demeure pendant toute la durée de sa formation sous statut scolaire et reste, à ce titre, sous l'autorité du chef de son établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Le chef d'établissement d'enseignement veille, en mettant en oeuvre les diligences normales, à ce que les conditions de déroulement du stage soient de nature à préserver la santé et la sécurité de l'élève et à lui garantir une formation pratique correspondant à l'enseignement reçu. A ce titre, le chef de l'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil doit renseigner la partie correspondante du titre II. (Dispositions particulières d'ordre pédagogique.)

Du fait de ce statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, conformément aux articles L.242-4-1, D.242-2-1 du code de la sécurité sociale et D.741-65-1 du code rural et de la pêche maritime, une gratification peut lui être versée. Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse pas le seuil équivalent au produit de 15,00 % du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré. Ce montant tient compte des avantages en nature et en espèces et du temps de présence mensuelle prévu au cours du mois considéré. Lorsque le montant de la gratification dépasse le plafond indiqué ci-dessus, les obligations de l'employeur incombent à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil.

L'élève ne doit pas être pris en compte pour l'appréciation des effectifs de l'entreprise et ne peut pas prendre part à une quelconque élection professionnelle.

Il est soumis aux règles générales en vigueur au sein de l'entreprise d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente convention.

Article 4

A titre de rappel, les élèves de moins de 18 ans ne peuvent être employés à un travail excédant 8 heures par jour, ni 35 heures par semaine, y compris les travaux de nature scolaire.

Pour les jeunes de moins de 15 ans, la durée hebdomadaire ne peut excéder 32 heures, y compris les travaux de nature scolaire. Pour chaque période de 24 heures, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à 14 heures consécutives pour les élèves de moins de 16 ans et à 12 heures consécutives pour les élèves de 16 à 18 ans.

Au-delà de 4 heures et demie de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes.

Les dérogations au repos dominical, prévues par l'article L. 741-1 et par les articles R. 714-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, ne s'appliquent pas aux jeunes de moins de 16 ans qui doivent bénéficier de deux jours consécutifs de repos hebdomadaire comprenant obligatoirement le dimanche.

En revanche les dérogations de droit au repos dominical s'appliquent aux jeunes de 16 à 18 ans, dans les mêmes conditions que les adultes, à la différence près qu'ils bénéficient obligatoirement de deux jours consécutifs de repos chaque semaine.

Les horaires journaliers ne peuvent prévoir la présence sur le lieu de stage entre 22 heures et 6 heures pour les élèves mineurs de plus de 16 ans et de moins de 18 ans et entre 20 heures et 6 heures pour ceux de moins de 16 ans.

Article 5

Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise à l'égard du stagiaire ;

- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif au stagiaire.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou sur le trajet menant au lieu de stage ou au domicile.

Article 6

En application des dispositions des articles L.751-1(1°), L.761-14(1°) du code rural et de la pêche maritime et de l'article L. 412-8(2°) du code de la sécurité sociale, les stagiaires de l'enseignement agricole bénéficient de la législation sur les accidents de travail.

En cas d'accident survenu à l'élève stagiaire soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil s'engage à informer le chef d'établissement d'enseignement dans la journée où s'est produit l'accident ou au plus tard dans les 24 heures.

La déclaration d'accident du travail doit être faite par le chef d'établissement d'enseignement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la caisse de mutualité sociale agricole, la caisse assurances accidents agricoles pour l'Alsace Moselle, ou la caisse générale de sécurité sociale pour les départements d'outre-mer, dont relève l'établissement, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés, à compter de l'information faite par l'entreprise.

Article 7

Le chef d'établissement d'enseignement peut mettre fin au stage à tout moment dès lors que l'entreprise ou l'organisme d'accueil ne satisfait plus :

aux conditions de santé sécurité au travail et de moralité indispensables au bon déroulement du stage

aux conditions d'encadrement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs précisés dans les dispositions particulières d'ordre pédagogique figurant au titre II de la présente convention

Article 8

Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant se tiennent mutuellement informés des difficultés, notamment celles liées aux absences éventuelles du stagiaire, qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord, en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions adéquates pour y mettre un terme.

En tout état de cause, le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant peut décider, après en avoir informé le chef d'établissement d'enseignement, de mettre fin de manière anticipée au stage en cas de manquement grave à la discipline de la part du stagiaire.

Article 9

La présente convention s'applique aux stages ainsi qu'aux séquences pédagogiques de l'enseignement à rythme approprié, dont le référentiel de formation prévoit expressément qu'ils puissent se dérouler en partie hors temps scolaire, et ce dans la limite de temps qu'il précise. Ces périodes sont antérieures à l'obtention du diplôme.

Si le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil occupe le jeune de sa propre initiative en dehors des périodes prévues par la convention de stage qu'il a signée avec le chef d'établissement d'enseignement, il fait perdre au jeune son statut scolaire avec comme conséquence l'acquisition de la qualité de salarié et l'obligation pour l'entreprise ou l'organisme d'accueil de procéder à la déclaration préalable à l'embauche et de verser un salaire et les cotisations qui en découlent.

En tout état de cause, pour les jeunes de moins de 16 ans, ces périodes hors temps scolaire (en qualité de stagiaire ou en qualité de salarié) ne peuvent excéder la moitié du temps des vacances scolaires concernées.

TITRE II

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 10

Dispositions d'ordre pédagogique

Une annexe pédagogique sera rédigée. Elle constitue un document qui doit renseigner l'ensemble des rubriques listées ci-après :

nom de l'élève concerné

date de naissance

nom et qualité du maître de stage ou tuteur ;

nom du professeur coordonnateur de la filière (ou de son représentant) ;

dates de la (des) période(s) de stage ;

objectifs du stage et des parties correspondantes du référentiel du diplôme (de la classe) concerné(e) ;

principales tâches confiées au stagiaire ;

place du stage dans l'évaluation ;

L'annexe pédagogique est visée par le professeur coordonnateur de la filière

Les obligations du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant sont notamment de :

présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière

pédagogique avec lui, les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les mesures prises pour y remédier ;

diriger et contrôler le stagiaire dans ses activités par la désignation d'un maître de stage ou tuteur

chargé d'assurer ce suivi ;

faire accomplir au stagiaire des travaux correspondant à la fois à ses aptitudes, aux objectifs du stage et à la progression pédagogique du stagiaire.

si ces travaux incluent une utilisation de matériel, indiquer le type de matériel et ses conditions

d'utilisation (encadrement, port d'équipements de protection individuelle, formation...). Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil doit ne faire utiliser que des matériels conformes à la réglementation. Au cours de ce stage d'initiation l'élève ne peut en aucun cas réaliser les travaux visés aux articles D. 4153-16 à D.4153-38 du code du travail ni effectuer ceux visés aux articles R.4153-50 à R.4153-52 du code du travail.

permettre au stagiaire de préparer son rapport, en lui accordant le temps nécessaire.

Seuls les élèves âgés de 14 ans au moment du stage peuvent effectuer le stage d'initiation qui fait l'objet de la présente convention

Article 11

Dispositions d'ordre financier

Une annexe financière sera rédigée et précisera les conditions :

- d'hébergement ;
- de restauration ;
- de transport ;
- d'assurances, en précisant le nom de l'assureur et le numéro du contrat :
 - pour l'établissement d'enseignement,
 - pour l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Article 12

Un exemplaire de la présente convention est remis, après signature du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant et du chef d'établissement d'enseignement, à l'élève et/ou son représentant légal ainsi qu'au maître de stage et au professeur coordonnateur de la filière ou son représentant.

Fait à Oloron
Le **Date du jour**

Le Responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou son représentant Ent_Resp_Civilite Ent_Resp_Nom Ent_Resp_Prenom	Le Chef de l'établissement d'enseignement Nicolas PETIT
Représentant légal de l'élève Resp_Civilite Resp_Nom Resp_Prenom Resp_AutreResp_Civilite Resp_AutreResp_Nom Resp_AutreResp_Prenom	
Au titre du suivi pédagogique conformément à l'article D.124-3 du code de l'éducation <u>Nom</u> : Stagiaire_Stage_ProfRef_NomProfRef1	Le tuteur (s'il est distinct du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil) Cont_Civilite Cont_Nom Cont_Prenom

TITRE II
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Annexe 1 :
Dispositions d'ordre pédagogique

Informations générales

Dates de la période de formation en milieu professionnel : Stagiaire_Stage_PremierJour au Stagiaire_Session_Date-Fin

Lieu(x) de la période de formation en milieu professionnel : Ent_Nom

<u>LE/LA STAGIAIRE</u>	<u>L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL</u>
Nom : Stagiaire_Nom Prénom : Stagiaire_Prenom Sexe : Stagiaire_Sexe Né(e) le : Stagiaire_Date-Nais Age lors de la période de formation en milieu professionnel : Stagiaire_Age Adresse : Stagiaire_Adresses Stagiaire_CodePostal Stagiaire_Ville Représentant légal : Resp_CivNomPrenomResps Resp_AutreResp_Civ Resp_AutreResp_Nom Resp_AutreResp_Prenom EN CLASSE DE : Stagiaire_Classe	Ent_Nom Ent_AdrLignes Ent_CodePostal Ent_Ville Représenté par (nom du signataire de la convention) : Nom : Ent_Resp_Nom Prénom : Ent_Resp_Prenom Qualité du représentant : Ent_Resp_Fonction Tél : Ent_SiegeSocial_Telephone Mél : Ent_SiegeSocial_Email Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) : Nom et prénom du tuteur : Cont_Nom Cont_Prenom Qualité ou fonction : Tél : Mél :
Enseignant coordonnateur : Stagiaire_Stage_ProfRef_NomProfRef1 Tél : 05 59 39 05 14 Mél : Stagiaire_Stage_ProfRef_EmailProfRef1	

Objectifs de la (des) période(s) de formation en milieu professionnel et capacités du référentiel du diplôme concerné à acquérir ou développer :

- Découverte des entreprises pour permettre à l'élève à devenir acteur de son propre parcours de formation et/ou orientation.

3) Principales tâches et activités confiées au stagiaire, correspondant à la fois aux aptitudes du jeune, aux objectifs de la période de formation et à la progression pédagogique du stagiaire (A définir par le maître de stage) :

-

Place de la (des) période(s) de formation en milieu professionnel dans l'évaluation et modalités de l'évaluation de la période :

- Le stage participe à l'acquisition des connaissances et des compétences de socle commun.

5) Modalités de concertation et de suivi pédagogique de l'élève par l'enseignant référent et le tuteur durant la période : - une visite (si pas réalisée sur les séquences de stage précédentes)

- une prise de contact téléphonique (si visite déjà effectuée)

6) Temps accordé au stagiaire pour rédiger son rapport :

Dans ce cadre, l'enseignant référent peut proposer au tuteur l'ajustement des tâches et activités pouvant être accomplies par le stagiaire. Cet ajustement peut également être sollicité par le tuteur.

REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE	LE TUTEUR
Resp_CivNomPrenomResps Resp_AutreResp_Civilite Resp_AutreResp_Nom Resp_AutreResp_Prenom	Cont_Civilite Cont_Nom Cont_Prenom

Dispositions d'ordre financier
Annexe 2
Dispositions d'ordre financier

1°)- Conditions d'hébergement :

2°)- Conditions de restauration :

Le stagiaire aura accès au restaurant d'entreprise et aux titres restaurants (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui	Non
-----	-----

3°) - Conditions de transport :

Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail, ou en cas de période de formation en milieu professionnel dans un organisme de droit public, à leur prise en charge dans les conditions posées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui	Non
-----	-----

4°) - Conditions d'accès aux activités sociales et culturelles :

Le stagiaire aura accès aux activités sociales et culturelles de l'organisme d'accueil (Uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient).

Oui	Non
-----	-----

5°)- Conditions d'assurances :

pour l'établissement d'enseignement :

Références de l'assurance prise par le chef d'établissement d'enseignement, couvrant la responsabilité civile du stagiaire en cas de dommages causés à l'entreprise d'accueil durant les travaux effectués sur les lieux de la formation dirigée par l'entreprise et les trajets menant à ces lieux : MAIF n° contrat : 0890374H

pour l'entreprise ou l'organisme d'accueil :

Références de l'assurance prise par le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil, couvrant la responsabilité civile de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil en cas de dommages causés par l'entreprise ou par l'organisme d'accueil au stagiaire durant la période de formation en milieu professionnel :

Pour le stagiaire :

En cas de stage à l'étranger et outre-mer, références du contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance) pris par ou pour le compte du stagiaire :

Le Responsable de l'entreprise ou organisme d'accueil Ent_Resp_Civilite Ent_Resp_Nom Ent_Resp_Prenom	Le Chef de l'établissement d'enseignement Nicolas PETIT
Le tuteur (s'il est distinct du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil) Cont_Civilite Cont_Nom Cont_Prenom	Représentant légal de l'élève Resp_CivNomPrenomResps Resp_AutreResp_Civilite Resp_AutreResp_Nom Resp_AutreResp_Prenom

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
6

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Acceptation de dons - Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur en date du 17 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 Février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les dons suivants pour le LPA d'Orthez:

Nom du tiers	Objet du don	Montant total
L'AMI DES JARDINS	Participation TIEA	200.00€
CAVE CAZAUX	Participation TIEA	60.00 €
BARRACOU FIOUL	Participation TIEA	100,00 €
EURL GARAGE SANGUINET	Participation TIEA	100,00 €
SUPER U	Participation TIEA	1300.00 €
FONDATION CREDIT MUTUEL	Participation TIEA	500,00 €
AGRIVISION	Participation TIEA	150.00 €
LUR BERRI	Participation TIEA	300.00 €
EARL DU LABOURAN	Participation TIEA	100.00 €
SOCAME	Participation TIEA	100.00 €

	LANDES MATERIAUX	Participation TIEA	200.00 €
	COSTEDOAT	Participation TIEA	150.00 €
	AGRAM	Participation TIEA	100.00 €
	VIERA MENUISERIES	Participation TIEA	100.00 €
	ORTHEZ ET SES PROJETS	Participation TIEA	1200.00 €
	HET IN PAYS TOY	Participation TIEA	20.00 €
	TOTAL		4680.00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
7

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRE
2024/2025
Site de : CFAA 64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du 14 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

Pièce jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,
Bernard LAYRE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE
LA FORET**
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
8

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRES 2024/2025
Site de : CFAA 64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du 14 octobre 2024,

Vu la délibération n° 7 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 27/03/2025, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2024/2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

- **Approuve** le financement des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce jointe : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025

Centre : CFAA 64

A ou B

Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement					Participation des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles	Total		I	DP	E		
BP REA MARAICHE	8	2	VALLEE DU BAZTAN		X	908	182	0	0	727	908	91 €					
0	0	0	0		X	0	0	0	0	0	0						
0	0	0	0					0			0						
Total Centre						908	182	0	0	727	908						

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTATAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

CA n°
1

N°
9

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Renouvellement de formations pour l'année scolaire
2025-2026 -CFAA 64-**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014 relative à l'habilitation des centres de formation à la mise en œuvre des unités capitalisables (UC) et du contrôle en cours de formation (CCF) pour les diplômes et titres de l'enseignement professionnel agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006

Vu l'avis favorable du conseil de Perfectionnement du 14/10/2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

**Début de
séance :**

CA installé :30

Quorum :16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve :

**les demandes d'habilitations des formations dispensées au
CFAA64 suivantes :**

- intitulée Formation	Niveau	Evaluation
CAPa Métiers de l'Agriculture	niveau 3	CCF
CAPa Service aux Personnes et Vente en Espace Rural	niveau 3	CCF
CAPa Jardinier paysagiste	niveau 3	CCF
BP Aménagements Paysagers	niveau 4	UC
BP Responsable d'Entreprise Agricole	niveau 4	UC
CS Arboriste Elagueur	niveau 4	UC
CS Constructions Paysagères	niveau 4	UC
CS Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers	niveau 4	UC
CS Travaux Mécanisés	niveau 4	UC

	Génie Ecologique		
	BTSa Analyses Biologiques, Biotechnologiques Agricoles et environnementales	Niveau 5	CCF
	BTSa - Agronomie, Culture Durable	Niveau 5	CCF
	BTSa Développement, Animation des projets TeRitorriaux	Niveau 5	CCF
	BTSa - BioQualim	Niveau 5	CCF
	BTSa Métiers de l'Elevage	Niveau 5	CCF
	BTSa Aménagements paysagers	Niveau 5	CCF
	BTSa Analyse Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRICOLE	Niveau 5	CCF
	Les demandes d'habilitations des nouvelles options qui seront dispensées au CFAA 64		
	CAPa Métiers de l'Agriculture option Grandes Cultures	niveau 3	CCF
	Le renouvellement de la labellisation Agriculture Biologique		
	BP Responsable d'Entreprise Agricole Agriculture Biologique	niveau 4	UC

<u>Vote de la délibération</u> Votants : Pour : Contre :	
--	--

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

CA n°
1

N°
10

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Renouvellement des modules d'initiatives
professionnelles pour l'année scolaire 2025-2026 - CFAA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées
Atlantiques en date du 8 juin 2006
Vu l'avis favorable du conseil de Perfectionnement du 14/10/2024

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance CA installé : 30 Quorum : 16 Présents : Absents ou Excusés :	Approuve pour l'année scolaire 2025-2026 Les demandes de renouvellement des MIP des CAPa -Valorisation des produits animaux pour les CAPa MA - Animation et valorisation du territoire pour les CAPa SAPVER - Entretien des espaces naturels ou sites de sensibilisation à la nature pour les CAPa JP
<u>Vote de la délibération</u> Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
1

N°
11

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Enseignement d'Initiative Locale (EIL) de l'établissement
pour l'année scolaire 2025-2026- CFAA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées
Atlantiques en date du 8 juin 2006
Vu l'avis favorable du conseil de Perfectionnement du 14/10/2024

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 février 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

**Début de
séance**

CA installé :30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve pour l'année scolaire 2025-2026:

**Le Renouveau des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les
BTSA Anabiotec, Bioqualim, Agronomie Cultures Durables,
Aménagements Paysagers :**

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaineBoissons fermentées
- Gestion technico économique d'un élevage de volailles
- Ressources en eau

**La création des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les BTSA
ACS'AGRI et Métiers de l'Elevage**

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont

<u>Vote de la délibération</u> Votants : Pour : Contre :	• Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle • Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles • Système alimentaire durable • Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique • Découvertes et analyses des activités économiques de montagne. • Infographie Paysagère • Ecologie urbaineBoissons fermentées • Gestion technico économique d'un élevage de volailles • Ressources en eau
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
12

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : PROGRAMME FEDER/FSE +

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du 14 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve :

Le projet cofinancé par des fonds du programme FEDER/FSE +2021-2027

Appel à projet « objectif 4.7 Promouvoir l'apprentissage par l'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation »

- Montant total du projet : 69 391,12 €
- Montant de l'aide sollicitée : 41 634,67 €

Pièce jointe : Fiche de demande préalable au titre du Programme 2021-2027

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

RAISON SOCIALE (Entreprise/structure portant le projet)	__EPLEFPA PAU MONTARDON AGROCAMPUS 64_ Siret : 1_ 9_ 6_ 4_ 0_ 2_ 2_ 0_ 0_ 0_ 0_ 0_ 1_ 4_
Contact (personne en charge du suivi du projet)	Nom: PETIT Prénom : NICOLAS Fonction : DIRECTEUR DE L'AGROCAMPUS 64 Téléphone (<i>mobile</i>) : 05 59 33 24 10 Mail : nicolas.petit@educagri.fr
Adresse administrative (échanges de courrier)	N° & Libellé de la voie: route du lycée Code postal : 6 4 1 2 1 Commune:MONTARDON
Effectif de l'entreprise/structure	ETP (Equivalent Temps Plein) : 69,55 dont CDI : 44
Taille de l'entreprise Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014	☐ Petite Entreprise (PE) : <50 personnes ET CA<=10M€ ou Bilan<=10M€ ET Autonome* ☐ Moyenne entreprise (ME) : <250 personnes ET CA<=50M€ ou Bilan<=43M€ ET Autonome* ☐ Grande Entreprise (GE) : non PE ET non ME ☐ Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) : GE ET <5 000 salariés ET CA<=1,5 Mds€ ou Bilan<=2Mds€ ☒ Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
Intitulé du projet	Appui à la transformation pédagogique, numérique et de digitalisation de l'AgroCampus 64
Description du projet (objectifs, moyens, livrables) sur lequel une aide publique est sollicitée	Suite aux conclusions du diagnostic réalisé en 2024, un plan d'action a été proposé à l'AgroCampus 64 afin de poursuivre la transition vers des outils et supports numériques adaptés aux formations et aux publics ciblés. Les objectifs attendus sont : - la formation pour une montée en compétence, sur les outils numériques adaptés à nos profils/parcours, de nos formateurs - mise en place d'outils collaboratifs entre les différentes filières de formation pour une meilleure transversalité entre les intervenants. - la réalisation effective de la dématérialisation de formations ciblées afin d'individualiser des parcours en besoins particuliers de formation via la plateforme MOODEA Les moyens mis en œuvre sont : - décharge totale d'un agent du CFAA 64 (0,7 etp) pour le pilotage du projet accompagné par une personne ressource du CFPPA (0,2 etp) soit 1 758 heures. - appel à un prestataire extérieur spécialisé pour l'accompagnement dans la mise en place

	Les livrables attendus sont : - 75 % des formateurs seront capables d'utiliser les outils mis à leur disposition à la fin de projet - 3 modules transversaux entre formations pour le CFAA 64 et 2 Formations courtes intégralement digitalisés - Des modules de formation de certains parcours dématérialisés et accessibles en distanciel - Un dimensionnement des besoins et des outils/supports sera aussi intégré dans ce projet afin de pouvoir évaluer les investissements en matériel et mobilier nécessaire à la mise en oeuvre du numérique et de la digitalisation dans notre établissement.																						
Dépenses prévisionnelles	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Poste de dépenses</th><th>Montant prévisionnel (CHT)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Equipements, matériel</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Ingénierie & études</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Charges de personnel (dédiées au projet) dont :</td><td>56 861,46 €</td></tr> <tr> <td>- chef de projet</td><td>45 290,16 €</td></tr> <tr> <td>- personne ressource CFPPA</td><td>11 571,30 €</td></tr> <tr> <td>Prestations de services</td><td>4 000,00 €</td></tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement (loyers,...)</td><td>8 529,66 €</td></tr> <tr> <td>Etc</td><td></td></tr> <tr> <td>Total</td><td>69 391,12 €</td></tr> </tbody> </table> <i>Si disponible, fournir en document séparé un tableau prévisionnel des dépenses envisagées.</i>	Poste de dépenses	Montant prévisionnel (CHT)	Investissement	0	Equipements, matériel	0	Ingénierie & études	0	Charges de personnel (dédiées au projet) dont :	56 861,46 €	- chef de projet	45 290,16 €	- personne ressource CFPPA	11 571,30 €	Prestations de services	4 000,00 €	Dépenses de fonctionnement (loyers,...)	8 529,66 €	Etc		Total	69 391,12 €
Poste de dépenses	Montant prévisionnel (CHT)																						
Investissement	0																						
Equipements, matériel	0																						
Ingénierie & études	0																						
Charges de personnel (dédiées au projet) dont :	56 861,46 €																						
- chef de projet	45 290,16 €																						
- personne ressource CFPPA	11 571,30 €																						
Prestations de services	4 000,00 €																						
Dépenses de fonctionnement (loyers,...)	8 529,66 €																						
Etc																							
Total	69 391,12 €																						
Ressources prévisionnelles	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ressources</th><th>Montant prévisionnel (CHT)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emprunt</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Crédit-Bail</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>27 756,45 €</td></tr> <tr> <td>Subventions sollicitées auprès de FSE</td><td>41 634,67 €</td></tr> <tr> <td>Avances remboursables sollicitées auprès de</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Etc</td><td></td></tr> <tr> <td>Total</td><td>69 391,12 €</td></tr> </tbody> </table>	Ressources	Montant prévisionnel (CHT)	Emprunt	0	Crédit-Bail	0	Autofinancement	27 756,45 €	Subventions sollicitées auprès de FSE	41 634,67 €	Avances remboursables sollicitées auprès de	0	Etc		Total	69 391,12 €						
Ressources	Montant prévisionnel (CHT)																						
Emprunt	0																						
Crédit-Bail	0																						
Autofinancement	27 756,45 €																						
Subventions sollicitées auprès de FSE	41 634,67 €																						
Avances remboursables sollicitées auprès de	0																						
Etc																							
Total	69 391,12 €																						
Localisation du projet (si différent du siège)	Code postal : 6 4 1 2 1 Commune : MONTARDON																						
Planning prévisionnel du projet	Du 01 / 07 / 2025 au 31 / 12 / 2026 Ce projet est-il déjà engagé ? (bon de commande accepté, versement d'acompte, etc.) ☐ Oui ☒ Non Si oui, qu'est-ce qui a déjà été réalisé ? <i>dépôt permis de construire, commandes ...</i>																						
Type d'aide sollicitée	☒ Subvention ☐ Autres																						
Montant total de la subvention publique (dont Fonds Européens) sollicitée pour ce projet	41 634,67 € Dont financement européen : 41 634,67 €																						
Effet de levier de l'aide Justifiez votre demande d'aide publique.	Le but premier de notre demande est de donner corps aux préconisations issues du diagnostic initial établi en 2024. Cette nouvelle étape intermédiaire facilitera le déploiement de cette transformation pédagogique nécessaire au vu des évolutions numériques (IA, chatGPT,...) et des outils informatiques collaboratifs. Accompagner financièrement cette mutation accélérera le déploiement de ce dispositif et renforcera l'adhésion collective au nouveaux outils nécessaires à la digitalisation et à la numérisation. Cette aide financière nous permettra dans le futur d'envisager la pérennisation d'un poste totalement dédié à la digitalisation.																						

Je certifie exact les éléments ci-dessus.

Date : / /

Nom, prénom et qualité du signataire :

(Dûment habilité à engager la structure et à signer le présent document)

Signature :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
13

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Organisation pédagogique des visites Formation CAPA MA
Horticulture 2025/2026 – CFPPA 64 – EPLEFPA des Pyrénées-
Atlantiques**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-
Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu l'avis favorable du conseil de centre du 17 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique des visites du groupe de
formation CAPA MA Horticulture présentée en annexe, pour l'année
scolaire 2024/ 2025.

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier lié à la participation
du CFPPA et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan
vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et
Européennes)

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Budget : 1 512,50 €

Responsable du voyage : Coordinatrice de la formation : Marie
CIERNIESKI

Nombre de stagiaires prévisible : 7

Pièce jointe : le contrat d'engagement

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

PROJET DE VOYAGE PEDAGOGIQUE

-
Visites d'entreprises de la filière horticole.
Hasparren – Juin 2025

Le CAPA Métiers de l'agriculture – Horticulture a été mis en place depuis septembre 2024 à Montardon et Hasparren, mais reprend un projet pédagogique initié l'an dernier avec les deux classes de BPA TPH HOL conjointement entre les deux sites.

Ce projet fut une réussite, tant via sa finalité qu'au travers les différents aspects de ce support pédagogique, tout au long de l'année.

Nous formons et préparons les stagiaires à devenir des acteurs et salariés de la filière horticole du territoire.

Nous nous efforçons, et nous parvenons, à trouver des visites et des TP, dans nos secteurs et spécialités respectives, avec des résultats positifs.

En effet, les stagiaires apprennent les différentes techniques appliquées par les exploitations qui nous accueillent en TP régulièrement et deviennent ainsi autonomes et polyvalents.

Les professionnels locaux découvrent par le biais de nos stagiaires, la formation proposée par le CFPPA et la possibilité de recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Par ces projets, nous travaillons de nombreuses capacités : connaissances des cycles des plantes, itinéraires techniques de production, estimation de la commercialisation, multiplication végétative et sexuée, gestion des taux de germination/reprise, gestion de stocks, approvisionnement des chantiers (demandes de devis, livraisons...), outils de communication pour lancer les opérations...

En 2022, au démarrage de la formation de BPA TPH Horticulture sur Hasparren, les formateurs et les stagiaires ont eu pour souhait de monter un projet de vente de plants ornementaux et réguliers, sur un marché de saison, afin que les stagiaires se confrontent aux réalités du milieu professionnels et s'exercent depuis le semis, à l'entretien des plants, jusqu'à leur vente ainsi que le conseil de mise en culture. Ce fut une réussite ! Pédagogiquement, ce projet fut un support pour différents modules. C'est ce projet qui a inspiré le programme pédagogique et l'une des épreuves des CAPa Métiers de l'agriculture au sein du CFPPA 64.

Au début de l'année scolaire dernière, en 2023, les formateurs du BPA TPH Horticulture de Montardon, ont souhaité dupliquer ce support et, ensemble, nous avons décidé de monter un voyage pédagogique qui « récompenserait » les efforts réalisés pour mener à bien le projet de vente de plants des stagiaires. En effet ce voyage est un complément pédagogique très riche, leur permettant d'élargir le champ du secteur horticole, de voir et comprendre d'autres techniques de production (rares sur notre territoire) et, ainsi, compléter leur employabilité.

Nous pouvons dire que la formation est quasiment complète mais que quelques éléments de la filière manquent pourtant dans le secteur.

C'est pourquoi, nous organisons ce voyage d'étude afin de découvrir :

- ★ de la culture hors-sol (tomate, fraise)
- ★ une station d'expérimentation fruits et légumes
- ★ de gros producteurs horticoles
- ★ des semenciers

Contrat d'engagement

Du 25 au 27 juin 2025, les stagiaires de la formation « CAPA MA - Horticulture » réalisent des visites sur le département du Lot et Garonne.

Dans l'application du règlement intérieur du CFPPA, les stagiaires s'engagent à respecter plus particulièrement les points suivants :

- Respecter les horaires de visites et être actifs lors des diverses interventions ;
- Respecter la collectivité d'hébergement : lieux et matériels mis à disposition, respect des structures d'accueil ;
- Ne pas emporter, ni consommer pendant le voyage des produits illicites (alcool...).

Dans le cas où ce contrat ne serait pas respecté, les sanctions encourues sont les mêmes que celles énoncées au règlement intérieur du CFPPA ;

En cas de manquement grave avéré, les formateurs responsables du voyage sont autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires.

Le directeur de l'AgroCampus64

La responsable du groupe

Nicolas PETIT

Marie CIERNIEWSKI

PROGRAMME DES VISITES

Programme des visites - Déroulé du voyage

Jour 1: mercredi 25 juin 2025

8h00 : départ d'Hasparren

11 h 30 : arrivée à Lectoure dans l'entreprise **ESSEM'BIO**, semencier légumes et fleurs pour professionnels et particuliers. Entreprise comptant parmi les leader français de la semence biologique..

1h de Visite des locaux professionnels de collecte, de tri, de tests et d'expédition des semences.

Repas à Lectoure + déplacement

14h00 : arrivée à Montpezat dans les locaux de **Biau Germe**, groupement de producteurs de semences biologiques, reproductibles et paysannes.

15h00 : visite du GAEC des Fleurettes (producteur de semences Biau Germe à Montpezat) et TP de récolte de semences.

18h : visite libre de Villeneuve-sur-Lot et repas.

Nuitée: camping Le Sablon Rabachou 47140 St-Sylvestre-sur-Lot

Jour 2 : jeudi 26 juin 2025

9h : visite d'**INVENIO, Station d'expérimentation de la filière fruits et légumes**, dont l'une des stations se trouve à Ste-Livrade-sur-Lot, en Nouvelle Aquitaine. Spécialisée dans la recherche sur les cultures intensives de la tomate (lutte contre le virus de la tomate), de la fraise, de l'aubergine.

10h30 : visite de la pépinière de **Bonsaïs Galinou**, à Ste-Livrade-sur-Lot. Avec 40 ans d'expérience, l'entreprise est le 1^{er} exportateur français de Bonsaïs.

Repas à Ste Livrade.

14h00 : visite du **Centre Seia (centre international) - Printemps du Lot**, producteurs de plans maraichers pour professionnels, bio et conventionnels, à Ste-Livrade-sur-Lot.

16h30: **visite** du parc **Latour-Marliac**, jardin remarquable de nénuphars et lotus, à Le-Temple-sur-Lot.

Repas dans le village médiéval de Penne d'Agenais.

Nuitée : camping Le Sablon Rabachou à St-Sylvestre-sur-Lot.

jour 3 : vendredi 27 juin 2025

9h : visite de l'exploitation en test **Semur Cueilleur** et TP de récolte de « fleurs coupées », à Marmande. Bien que toujours en situation de test, cette exploitation est référente au sein de l'association nationale de la fleur coupée française qui permet de faire réseau et pourvoir à la montée en compétences de ce secteur de retour en France.

Repas à Bourran.

13h30: visite de l'exploitation de production de fraises **Stédile** et dégustation à la **confiserie du Verdier** à Bourran. L'exploitation de fraise de la famille Stédile fut leader français du marché et, repris par les enfants, est aujourd'hui reconnu pour ces fraises de grande qualité. C'est dans une envie de mettre en avant cette qualité et de valoriser cette production que Mme Stédile a créé une confiserie il y a 3 ans.

15h: visite et TP de Les **Serres de Montplaisir**, produisant plus de 80% des plantes vendues en pépinière, à Bourran. TP de « pincement » des fleurs.

17h00 départ pour retour à **Hasparren**.

COORDONNÉES DE L'HÉBERGEMENT

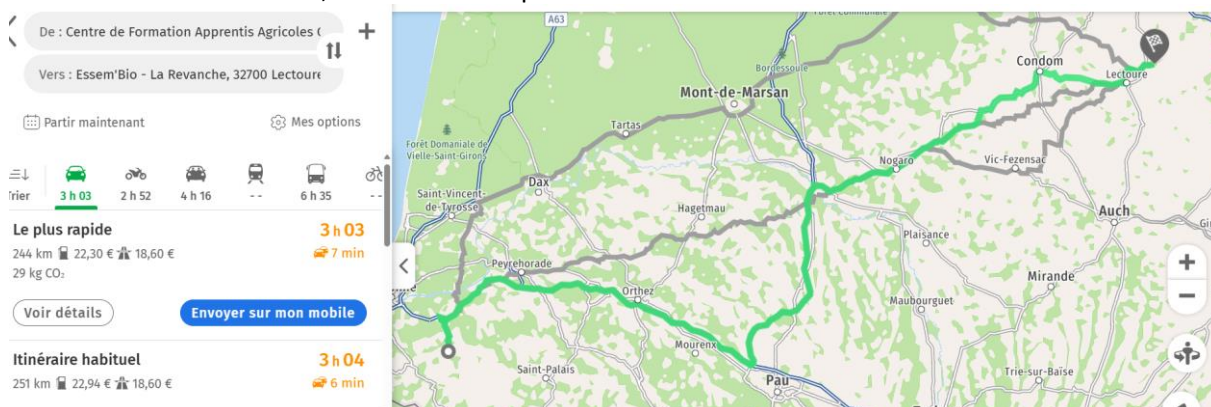
Camping Le Sablon
Rabachou
47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot

PROGRAMME DES DÉPLACEMENTS

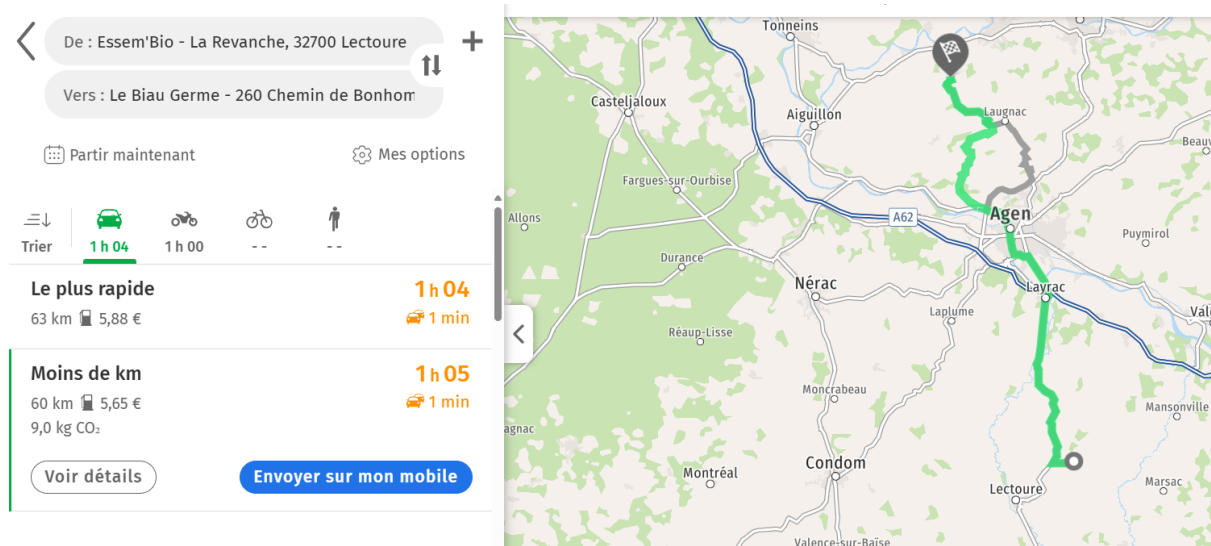
Jour 1: mercredi 25 juin:

8 h : départ Hasparren

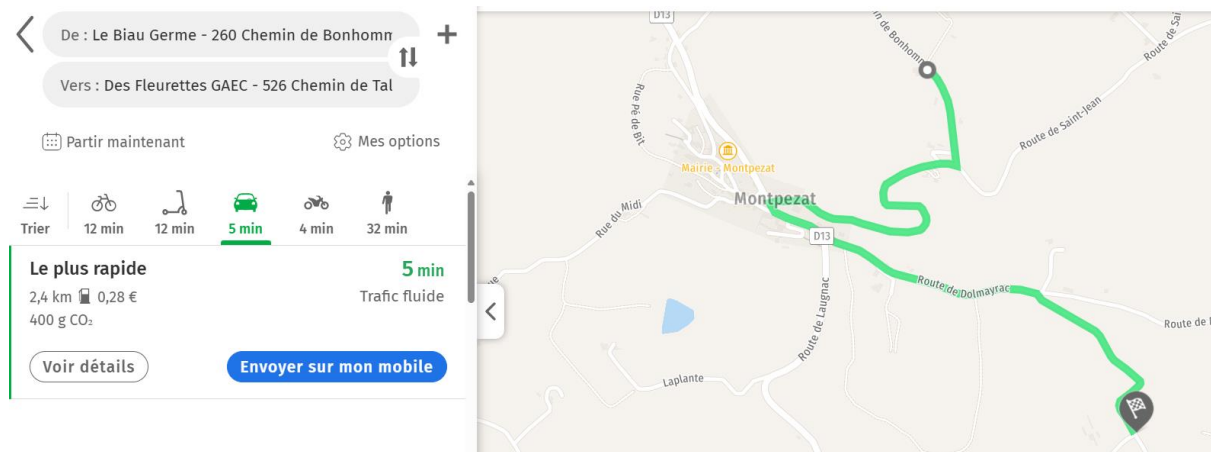
11h05 : arrivée à Lectoure, visite de l'entreprise ESSEMBIO.



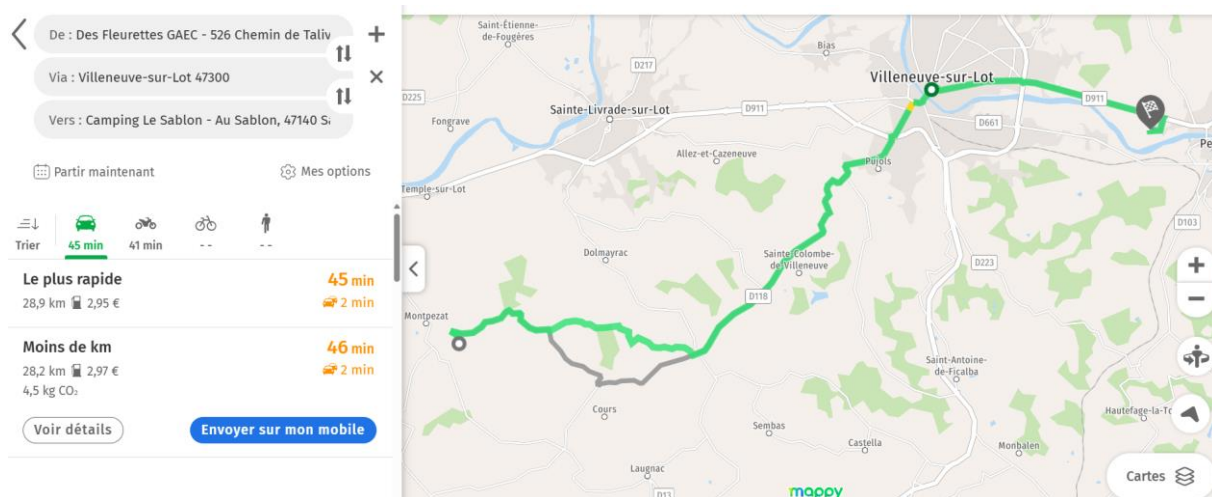
14h00 : arrivée à Montpezat dans les locaux de Biau Germe.



15h00 : visite du GAEC des Fleurettes

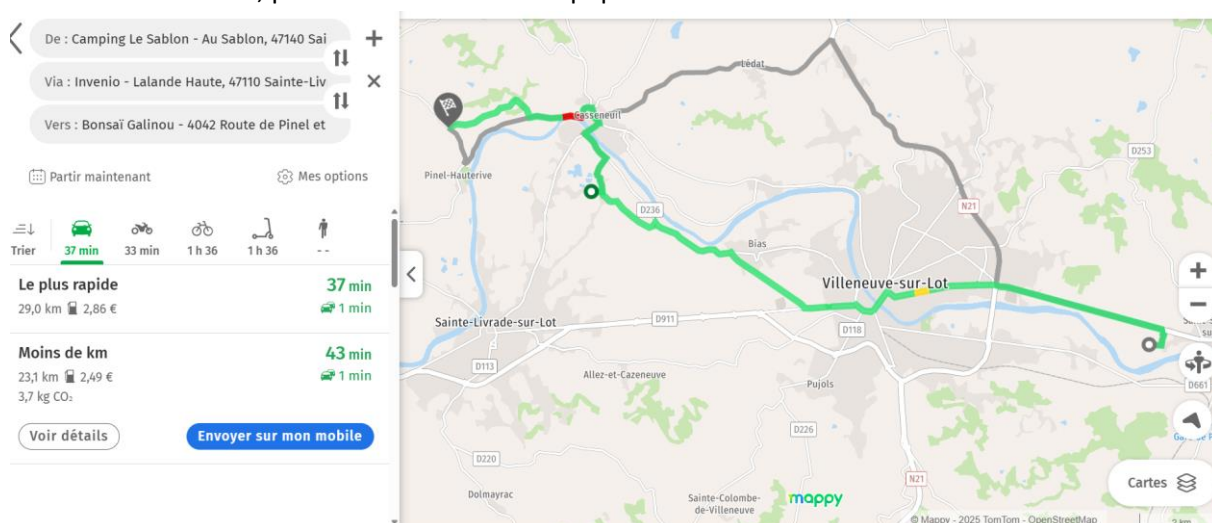


17h30 : visite libre de Villeneuve sur Lot, repas et hébergement au Camping Le Sablon à Sylvestre sur Lot.

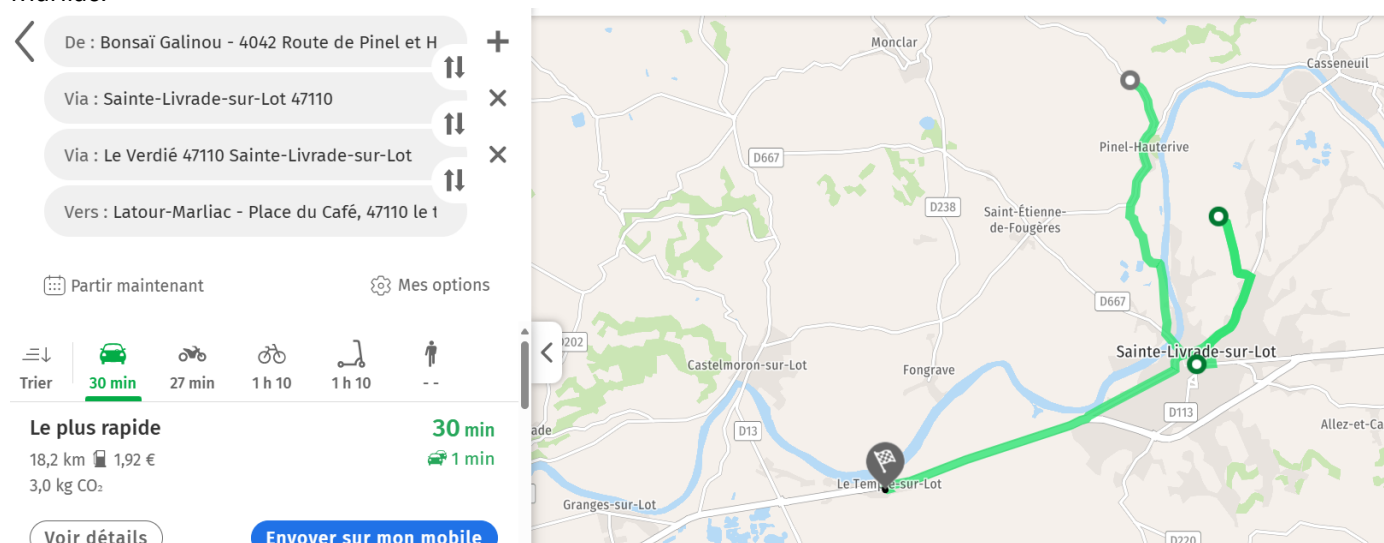


Jour 2: jeudi 26 juin:

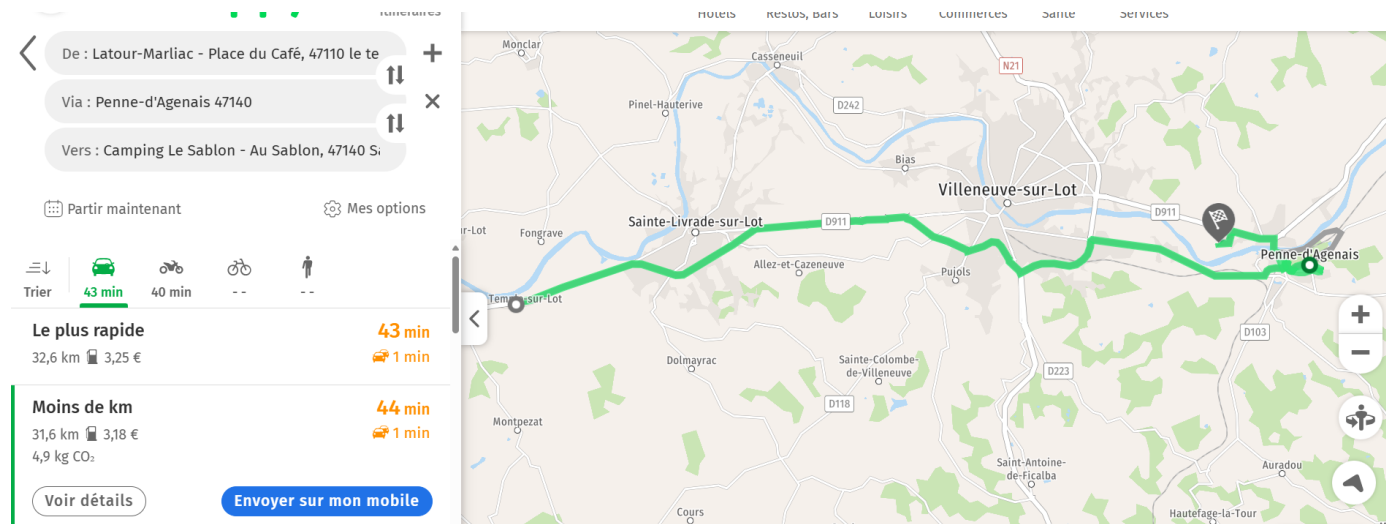
9h : visite d'INVENIO, puis à **10h30** visite de la pépinière de bonsaï Galinou



12h30 : Repas à St Livrade puis, à **14h** visite Centre seia Printemps du Lot, à **16h30** visite du Jardin Latour Marliac.

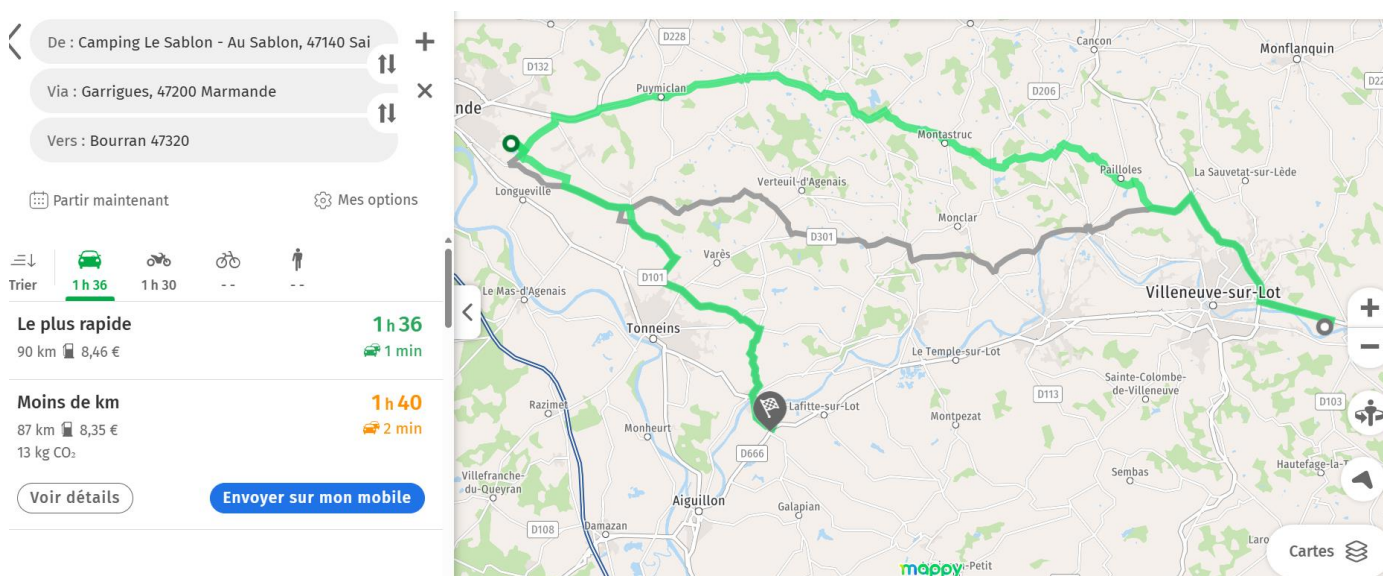


18h : départ pour le repas au village de Penne d'Agenais puis, retour au Camping Le Sablon.



Jour 3: vendredi 27 juin:

9h : visite de l'exploitation Semeur Cueilleur à Marmande puis, repas à Bourran.



13h30 : visite de la confiserie du Verdier puis, à **15h** visite des Serres de Montplaisir à Bourran et retour à Hasparren à 17h.

Engagement des stagiaires participant au déplacement

NOM Prénom	Signature
SAGARCIAGUE Anaïs	
JOCOU-SALABERRY Stéphanie	
SPANU Stéphane	
BOURILLON Stéphane	
FELICI Letizia	
RUBIO-DE-TERAN Céline	
KOTUKH Kateryna	

Il nous est indispensable de montrer l'ensemble des maillons de notre filière et ce voyage nous permet de clôturer notre enseignement.

Dès notre retour, nous pourrons faire le point sur les différents acteurs de notre filière et voir les articulations et liaisons entre tous ces maillons. Nos stagiaires sortiront donc avec une vision globale des emplois qui leur sont ouverts avec le diplôme CAPa Horticulture.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
14

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement des visites Formation CAPA MA
HORTICULTURE – CFPPA 64 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu l'avis favorable du conseil de centre du 17 octobre 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés** :

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le financement des visites du groupe de formation CAPA MA Horticulture, présenté en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025.

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier lié à la participation du CFPPA et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



CFPPA
DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Route du lycée agricole - 64121 Montardon - tél.: +33(0)5 59 33 15 20

**BUDGET PREVISIONNEL
VOYAGE PEDAGOGIQUE CAPA MA HASPARREN
JUN 2025**

	DEPENSES	RECETTES en €			
		CRNAq	stagiaires	CFPPA	vente plants
TRANSPORT					
1 véhicule administratif	(730x0,45) =328,5			328,5	
REPAS					
Petits déjeuners	108				108
Midi (10€) et soir (20€)	630	227,5	52,5	140	210
HEBERGEMENT					
2 mobilhomes * 160€	320	234	42		44
VISITES					
jardin botanique +	126	126			
<i>sous-totaux</i>		587,5	94,5	468,5	362
TOTAUX	1512,5	1512,5			

Commenté [1]: repas : 5 repas * 11 stagiaires * 6,50 €
hébergement : 2 nuits * 11 stagiaires * 24,27 €

Commenté [2]: repas : 5 repas * 11 stagiaires * 1,50 €
hébergement : 2 nuits * 11 stagiaires * 3,00 €

CFPPA des Pyrénées Atlantiques

Rue du lycée agricole – 64121 MONTARDON – www.agrocampus64.com



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



DEPENSES

TRANSPORT

1 véhicule administratif 328,50 €

REPAS

738,00 €

HEBERGEMENT

2 mobilhomes * 160€ (pour 2 nuits) 320,00 €

VISITE

126,00 €

TOTAL DEPENSES	1512,50 €
-----------------------	------------------

RECETTES

Participation CFPPA 64 548,50 €

Prise en charge par CRNAq des frais liés à la visite 126,00 €

Prise en charge des repas par CRNAq (5*7*6.5€/repas) 227,50 €

Participation des stagiaires au repas (5*7*1.5€ par repas) 52,50 €

Prise en charge par CRNAq des frais d'hébergement
(2*9*13€/nuit) 234 €

Participation des stagiaires aux frais d'hébergement
(2*11*3€/nuit) 42,00 €

Participation ventes de plants (Hasparren) 362,00 €

TOTAL RECETTES	1512,50 €
-----------------------	------------------

		participants	unité	coût unitaire	montant				
TRANSPORT			Nb Kms						
1		1	730	0,45	328,5				
REPAS									
Petits déjeuners		9	2	6	108				
Midi (restaurant administratif)		9	3	10	270				
Soir		9	2	20	360				
HEBERGEMENT									
		2	2	80	320				
VISITES									
jardin botanique		7	1	8	56				
Paniers cadeaux pour visite gratuites (pds de la Halle)		7	1	10	70				
TOTAL					1512,5				0
	prise en charge	participants	unité	coût unitaire	montant				
vente plants									
hébergement	CRNAq	7	2	13	182				
	Stagiaires	7	2	3	42				
repas	CRNAq	7	5	6,5	227,5				
	Stagiaires	7	5	1,5	52,5				
visite	CRNAq				126				
TOTAL					630				

CAMPING LE SABLON



05.53.41.37.74 ou 06.82.81.50.92

SIRET : 42137333300010

Le 27 Février 2025

A St Sylvestre sur lot

DEVIS POUR UN SEJOUR

Au Camping Le Sablon

Pour

CFPPA 64 Route du Lycée Agricole

64 121 MONTARDON

Location Pour 2 Mobil-home pour 9 Personnes

Période du 25/06/2025 au 27/06/2025

Soit 2 nuits

Total du séjour pour 02 nuits :

80 € x 2 Mobil-home = 160 € x 2 Nuits = 320.00 €

Tout compris

La réservation sera acceptée après signature du contrat et

Acompte de 50 % de la location.

Mme Gibert

CAMPING LE SABLON



☎ 05.53.41.37.74 ou 06.82.81.50.92
SIRET : 4213733300010

CONTRAT DE LOCATION

Monsieur ou Madame,

À la suite de votre demande concernant la location sur notre terrain de camping, nous avons bien pris note de votre demande.

☐ Votre réservation est :

Du 2025 après 16 h au 2025 avant 10 h

Pour une location de : ☐ Mobil-home ☐ Tithome

J'accepte la réservation et je joins un :

Chèque, Mandat Cash ou Chèque Vacances de 30% de la location

NOUS NE FOURNISSONS PAS DE DRAPS
NI OREILLERS NI COUVERTURES DANS NOS LOCATIONS

Sauf à votre demande

- ☐ JE SOUHAITE AVOIR DES COUVERTURES et OREILLERS (Gratuit)
☐ JE NE SOUHAITE PAS AVOIR DES COUVERTURES et OREILLERS

Le contrat sera définitif lorsque le règlement ainsi que le contrat avec la mention lu et approuvé dûment signée sera remis au Camping.

**EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE VENIR APRES AVOIR FAIT VOTRE RESERVATION ET
SIGNE
LA CAUTION NE VOUS SERA EN AUCUN CAS REMBOURSEE**

Une fois le contrat reçu, une lettre de confirmation vous sera adressée.

Adresse Mail :@.....

Nous vous souhaitons bonne route et vous dit à bientôt.

La Responsable
Mme GIBERT Sandrine

Les LOUEURS
Nom :
Le 2025

UNE NOUVELLE REGLEMENTATION A ETE MIS POUR 2004 CONCERNANT LES ANIMAUX :

- LE(S) CHIEN(S) DOIVENT AVOIR LEUR(S) CARNET DE VACCINATION A JOUR Y COMPRIS LE CERTIFICAT DE PRIMO-VACCINATION ANTIRABIQUE DES ANIMAUX DOMESTIQUES
- LE(S) CHIEN(S) DOIVENT AVOIR LEUR(S) TATOUAGE.

506 Chemin de Rabachou 47140 St SYLVESTRE SUR LOT

E-mail : campinglesablon@wanadoo.fr

Site : www.campinglesablon.com

Votre identité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-Mail :@.....

Les Accompagnants :

Noms et Prénoms : -

-

-

-

Date de Naissance : -

-

-

-

Votre Séjour

Camping Le Sablon

Type de Locations : Mobil-home ☐

Tithome ☐

Date de Location :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
15

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Renouvellement des formations du CFPPA pour l'année scolaire
2025/2026 – AgroCampus64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de centre du C.F.P.P.A. en date du 17 octobre 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés** :

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve, au CFPPA des Pyrénées-Atlantiques, pour l'année scolaire 2025/2026, le renouvellement des formations suivantes :

Intitulé de la Formation	Niveau	Dispositif de certification
Licence Professionnelle Valorisation des Agro-Ressources dans les parcours Valorisation des Produits du Terroir et Conseil et Stratégie en Agriculture et Agro-Ressources	6	CCF
BTSa Aménagements Paysagers	5	CCF
BTAa Métiers de l'élevage	5	CCF
BTSa BioQualim	5	CCF
BTSa Développement et Animation de Projets Territoriaux	5	CCF
BTSa Analyses Biologiques, Biotechnologiques, Agricoles et Environnementales	5	CCF
BTSa Agronomie, Culture Durable	5	CCF
BTSa Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole	5	CCF
BP Responsable d'Entreprise Agricole	4	UC
BP Aménagements Paysagers	4	UC
CS Arboriste Elagueur	4	UC
SIL Ovin lait et transformation fromagère	4	UC
Berger Vacher Transhumant	4	CCF
CS Travaux Mécanisés Génie Biologique	4	UC
CS Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers	4	UC
CS Constructions Paysagères	4	UC
CQP Agent viticole	3	CCF

	CQP Agent d'élevage porcin	3	CCF	
	CQP Agent d'élevage laitier	3	CCF	
	CAPa Opérateur en industrie agro-alimentaire	3	UC	
	CAPa Métiers de l'Agriculture	3	UC	
	CAPa Jardinier Paysagiste	3	UC	
	CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural	3	UC	
	SST Sauveteur secouriste du travail		Certifiant	
	Biosécurité Elevages		Certifiant	
	Certificats pour l'utilisation, la vente et le conseil de produits phytopharmaceutiques		Certifiant	
	Certibiocide		Certifiant	
	4C : certificat de compétence des conducteurs et convoyeurs		Certifiant	
	Préparation à la formation CAPa Opérateur en industrie agro-alimentaire		Non certifiant	
	Action Préparatoire au CAPa Métiers de l'Agriculture		Non certifiant	
	POEC Conducteur de machines en industrie agro-alimentaire		Non certifiant	
	Hygiène Sécurité des aliments		Non certifiant	
	Comptabilité gestion de l'entreprise agricole		Non certifiant	
	Entretien du matériel pour les espaces verts		Non certifiant	
	Stages 21 h de préparation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Validation des acquis de l'expérience		Non certifiant	
	Préparation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Sécurisation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Prévention des risques professionnels du jardinier		Non certifiant	
	Animer une équipe de chantier paysager		Certifiant	
	Adaptation de l'aménagement et entretien des espaces verts face aux changements climatiques		Non certifiant	

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
16

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Modification d'un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l'EPLFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code du travail,

Vu la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020,

Vu la convention collective de travail concernant les exploitations agricoles et horticolas du département des Pyrénées-Atlantiques du 18 novembre 1985,

Vu la délibération n°18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 13 juillet 2018 actualisant les emplois,

Vu la délibération n°21-48 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 25 juin 2021, modifiant l'emploi n°07-03,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la modification de l'emploi de droit privé n°07-03 d'ouvrier agricole à compter du 01/05/2025, dans les conditions suivantes :

Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1°- Définition du besoin	Permanent	Permanent
2°- Base légale	CCN du 15/09/2020	CCN du 15/09/2020
3°- Définition de l'emploi	Ouvrier agricole / Coefficient 20	Ouvrier agricole / Coefficient 59
4°- Quotité de l'emploi	100 %	100 %
5°- Durée de l'emploi	CDI	CDI
6°- Eléments constitutifs de la rémunération	Palier 3 + majoration de 0 à 15% selon ancienneté	Palier 6 + majoration de 0 à 7% selon ancienneté
7°- Centre support	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie

	8° - Impact budgétaire	-	3 000,00 €
	L'impact budgétaire a été pris en compte dans la décision modification n°1. Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois.		

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
17

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Modification d'un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l'EPLFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code du travail,

Vu la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020,

Vu la convention collective de travail concernant les exploitations agricoles et horticolas du département des Pyrénées-Atlantiques du 18 novembre 1985,

Vu la délibération n°18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 13 juillet 2018 actualisant les emplois,

Vu la délibération n°21-48 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 25 juin 2021, modifiant l'emploi n°07-04,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la modification de l'emploi de droit privé n°07-04 d'ouvrier agricole à compter du 01/05/2025, dans les conditions suivantes :

Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1°- Définition du besoin	Permanent	Permanent
2°- Base légale	CCN du 15/09/2020	CCN du 15/09/2020
3°- Définition de l'emploi	Ouvrier agricole / Coefficient 12	Ouvrier agricole / Coefficient 59
4°- Quotité de l'emploi	85 %	100 %
5°- Durée de l'emploi	CDI	CDI
6°- Eléments constitutifs de la rémunération	Palier 2 + majoration de 0 à 15% selon ancienneté	Palier 6 + majoration de 0 à 7% selon ancienneté
7°- Centre support	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie

	8° - Impact budgétaire	-	3 500,00 €
	L'impact budgétaire a été pris en compte dans la décision modification n°1. Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois.		

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
18

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Modification d'un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l'EPLFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code du travail,

Vu la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020,

Vu la convention collective de travail concernant les exploitations agricoles et horticolas du département des Pyrénées-Atlantiques du 18 novembre 1985,

Vu la délibération n°18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 13 juillet 2018 actualisant les emplois,

Vu la délibération n°21-48 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 25 juin 2021, modifiant l'emploi n°07-05,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la modification de l'emploi de droit privé n°07-05 d'ouvrier agricole à compter du 01/05/2025, dans les conditions suivantes :

Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1°- Définition du besoin	Temporaire	Temporaire
2°- Base légale	CCN du 15/09/2020	CCN du 15/09/2020
3°- Définition de l'emploi	Ouvrier agricole / Coefficient 38	Ouvrier agricole / Coefficient 59
4°- Quotité de l'emploi	100 %	100 %
5°- Durée de l'emploi	CDD	CDD
6°- Eléments constitutifs de la rémunération	Palier 5	Palier 6 + majoration de 0 à 7% selon ancienneté
7°- Centre support	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie	07 - EA d'Oloron-Sainte-Marie

	8° - Impact budgétaire	-	1 500,00 €
	L'impact budgétaire a été pris en compte dans la décision modification n°1. Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois.		

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
1

n° de l'acte
19

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Sortie d'inventaire divers matériels : LEGTA Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE -Président.

**Début de
séance**

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents :
ou Excusés**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la sortie d'inventaire des biens suivants :

Désignation du bien	Valeur Achat	Date Achat	N° Inventaire	Montant Amortissement
<i>Centrale Orphy GTS</i>	629,76	20/09/96	1388	629,76
<i>Alimentation Stabilisée EL4</i>	987,87	03/09/96	1380	987,87
<i>Malette Magnum Orphy PC/DK</i>	493,33	04/06/93	1527	493,33
<i>Oscillo metrix</i>	621,92	15/05/06	3939	621,92
<i>Oscillo analogique OX 0530</i>	2487,68	15/05/06	3940 à 3943	2487,68
<i>Oscillo metrix</i>	2843,48	03/10/07	4274 à 4278	2843,48
<i>Le matériel sera mis au rebut compte-tenu de son année d'acquisition</i>				
<i>PJ : Fiches d' amortissement</i>				

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

Valide

Identification

Nom du bien : ALIMENTATION STABILISEE EL 4

Exercice de création : 1996

N° inventaire physique : 1380 (Ancien n° inventaire Coccinelle: 00091)

Nombre d'élèments : 8

N° inventaire comptable : 1996 28188 1380

Date d'achat : 03/09/1996

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat :

Compte budgétaire : 2188

Numéro de tiers : 602162 TIERS Immobilisation de Coccinelle

Origine de financement : Budget

Amortissement

Valeur du bien : 987,87

Durée : 3 années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : 0,00

Pour : 0 années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/1997

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/1999

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
<i>En Francs jusqu'en</i>	1999						
Reste en Euros en	1999	28188	1312			987,87	0,00

Valide

- Identification

Nom du bien :	MALLETTE MAGNUM P/ORPHY PC/DK5&35 3	Exercice de création :	1998
N° inventaire physique :	1527 (Ancien n° inventaire Coccinelle: 00457)	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	1998 28188 1527	Date d'achat :	04/06/1993

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : Compte budgétaire : 2188
 Numéro de tiers : 602162 TIERS Immobilisation de Coccinelle Origine de financement : Taxe d'apprentissage

Amortissement

Valeur du bien :	493,93	Durée :	5	années	Taux :	20,00
Calcul sur la base de :	0,00	Pour :	0	années d'amortissement		
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début :	01/01/1994
Méthode :	Linéaire				Date de fin :	31/12/1998

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
<i>En Francs jusqu'en</i>	<i>1998</i>						
Reste en Euros en	1998	28188	131			493,93	0,00

Valide

Identification

Nom du bien : **OSCILLOSCOPE METRIX**
N° inventaire physique : **3939**
N° inventaire comptable : 2006 28188 3939

Exercice de création : 2006
Nombre d'élèments : 1
Date d'achat : 15/05/2006

Caractéristiques du mandat

Numéro de tiers : 604564 D&D DEVELOPMENT

Compte budgétaire : 2188
Origine de financement : Taxe d'apprentissage

Amortissement

Valeur du bien :	621,92	Durée :	3	années	Taux : 33,33
Calcul sur la base de :	621,92	Pour :	3	années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2007	
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2009	

[illegible]

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien : OSCILLOSCOPE ANALOGIQUE OX 0530
N° inventaire physique : 3943
N° inventaire comptable : 2006 28188 3943

Exercice de création : 2006
Nombre d'élèments : 1
Date d'achat : 15/05/2006

Caractéristiques du mandal

Numéro de mandat : 3021

Compte budgétaire : 2188

Numéro de tiers : 604564 D&D DEVELOPMENT

Origine de financement : Taxe d'apprentissage

Amortissement

Valeur du bien :	621,92	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	621,92	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début :	01/01/2007
Méthode :	Linéaire			Date de fin :	31/12/2009

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien : OSCILLOSCOPE METRIX

Exercice de création : 2007

N° inventaire physique : 4274

Nombre d'élèments : 1

N° inventaire comptable : 2007 28188 4274

Date d'achat : 03/10/2007

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 5520

Compte budgétaire : 2188

Numéro de tiers : 604564 D&D DEVELOPMENT

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien : 578,26

Durée : 3 années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : 578,26

Pour : 3 années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2008

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2010

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28188	1312	0,00	192,00	192,00	386,26
Euros	2009	28188	1312	192,00	192,00	384,00	194,26
Euros	2010	28188	1312	384,00	194,26	578,26	0,00

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28188	1312	0,00	192,00	192,00	386,26
Euros	2009	28188	1312	192,00	192,00	384,00	194,26
Euros	2010	28188	1312	384,00	194,26	578,26	0,00

[illegible]

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28188	1312	0,00	176,00	176,00	354,44
Euros	2009	28188	1312	176,00	176,00	352,00	178,44
Euros	2010	28188	1312	352,00	178,44	530,44	0,00

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année 2025	n° du CA 1	n° de l'acte 20
---------------	---------------	--------------------

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Sortie d'inventaire divers matériels : LEGTA Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE -Président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents :
ou Excusés**

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la sortie d'inventaire des biens suivants :

Désignation du bien	Valeur Achat	Date Achat	N° Inventaire	Montant Amortissement
3 TBI Hitachi FX82W	7821,81	06/07/07	4239 à 4241	7821,81
2TBI QQMO +vidéo Hitachi	5485,54	20/12/10	5273-7274	5485,54
16PC MSIG31 TP-P35	9643,84	28/10/10	5221à 5223	9643,84
20écrans TFT 19 "	3710,23	09/07/08	4453-4454	3710,23
2 écrans hyundai X91D	371,02	06/06/08	4427-4428	371,02
2 vidéoproj EPSON	1968,62	24/07/06	4007-4008	1968,62
3serveurs PE840 XEON3040	3802,08	16/07/07	4236 à 4238	3802,08
30 clients LEGERSHP Compaq T5720	10085,87	06/06/08	4423à 4425	10085,87
20écrans 22" Fujitsu	763,03	06/06/08	4419 à 4421	763,03
14 écrans 19" TFT	2019,17	09/07/08	4456et4581	2019,17
2moniteursLCD32"	3531,10	02/09/10	5217et5218	3531,10
16écrans19" non wide	1894,66	25/09/09	5471	1894,66
9écrans HANNSG	1065,64	29/12/09	4972	1065,64
Malette IPOD Nano 8go	8162,72	12/02/10	5043-5044	8162,72
2PCportables ASUS P52	1450,46	14/03/11	5347-5348	1450,46

*Le matériel sera mis au rebut compte-tenu de son année d'acquisition
PJ : Fiches d'amortissement*

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

Valide

Identification

Nom du bien : **TABLEAU INTERACTIF HITACHI FX82W**

Exercice de création : 2007

N° inventaire physique : 4239

Nombre d'élèments : 1

N° inventaire comptable : 2007 28183 4239

Date d'achat : 06/07/2007

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4497

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 605304 ELANE INNOVATION

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien : 3 910,92

Durée : **3** années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : **3 910,92**

Pour : **3** années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2008

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2010

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien : **TABLEAU INTERACTIF HITACHI FX82W**

Exercice de création : 2007

N° inventaire physique : 4240

Nombre d'élèments : 1

N° inventaire comptable : 2007 28183 4240

Date d'achat : 06/07/2007

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4497

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 605304 ELANE INNOVATION

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien : 3 089,08

Durée : **3** années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : 3 089,08

Pour : **3** années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2008

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2010

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28183	1312	0,00	1 029,00	1 029,00	2 060,08
Euros	2009	28183	1312	1 029,00	1 029,00	2 058,00	1 031,08
Euros	2010	28183	1312	2 058,00	1 031,08	3 089,08	0,00

- *Identification*

Nom du bien :	TBI QOMO+VIDEOPRO HITACHI EDA111	Exercice de création :	2010
N° inventaire physique :	5274	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2010 28183 5274	Date d'achat :	20/12/2010

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 8072
Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 605304 ELANE INNOVATION
Origine de financement : Budget

- *Amortissement*

Valeur du bien :	2 742,76	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	2 742,76	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode : Budgétaire				Date de début : 01/01/2011
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2015

[illegible]

Valide

- *Identification*

Nom du bien : **14 ORDI MSI G31TP-P35**

Exercice de création : 2010

N° inventaire physique : 5223

Nombre d'élèments : 14

N° inventaire comptable : 2010 28183 5223

Date d'achat : 28/10/2010

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 5959

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 607448 RI2T

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien : 8 400,00

Durée : **3** années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : 8 400,00

Pour : **3** années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2011

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2013

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2011	28183	1312	0,00	2 800,00	2 800,00	5 600,00
Euros	2012	28183	1312	2 800,00	2 800,00	5 600,00	2 800,00
Euros	2013	28183	1312	5 600,00	2 800,00	8 400,00	0,00

Valide

Identification

Nom du bien : **10 ECRANS TFT 19"**

Exercice de création : 2008

N° inventaire physique : 4453

Nombre d'élèments : 1

N° inventaire comptable : 2008 28183 4453

Date d'achat : 09/07/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4271

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien : 1 855,12

Durée : 3 années

Taux : 33,33

Calcul sur la base de : 1 855,12

Pour : **3** années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2009

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2011

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2009	28183	1312	0,00	618,00	618,00	1 237,12
Euros	2010	28183	1312	618,00	618,00	1 236,00	619,12
Euros	2011	28183	1312	1 236,00	619,12	1 855,12	0,00

Valide

Identification

Nom du bien : **10 ECRANS TFT 19"**
N° inventaire physique : **4454**
N° inventaire comptable : 2008 28183 4454

Exercice de création : 2008
Nombre d'élèments : 1
Date d'achat : 09/07/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4271

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien :	1 855,11	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	1 855,11	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début :	01/01/2009
Méthode :	Linéaire			Date de fin :	31/12/2011

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2009	28183	1312	0,00	618,00	618,00	1 237,11
Euros	2010	28183	1312	618,00	618,00	1 236,00	619,11
Euros	2011	28183	1312	1 236,00	619,11	1 855,11	0,00

Valide

Identification

Nom du bien :	ECRAN PLAT 19" HYUNDAI X91D	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4428	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4428	Date d'achat :	06/06/2008

Caractéristiques du mandat

Número de mandat : 3126 Compte budgétaire : 2183
N° de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien :	185,51	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	185,51	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début : 01/01/2009	
Méthode : Linéaire			Date de fin : 31/12/2013	

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2009	28183	1312	0,00	37,00	37,00	148,51
Euros	2010	28183	1312	37,00	37,00	74,00	111,51
Euros	2011	28183	1312	74,00	37,00	111,00	74,51
Euros	2012	28183	1312	111,00	37,00	148,00	37,51
Euros	2013	28183	1312	148,00	37,51	185,51	0,00

Valide

- *Identification*

Nom du bien :	VIDEOPROJECTEUR EPSON	Exercice de création :	2006
N° inventaire physique :	4007	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2006 28183 4007	Date d'achat :	24/07/2006

Caractéristiques du mandat

Número de mandat : 4814 Compte budgétaire : 2183
N° de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien :	984,31	Durée :	3 années	Taux : 33,33
Calcul sur la base de :	984,31	Pour :	3 années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début : 01/01/2007	
Méthode : Linéaire			Date de fin : 31/12/2009	

[illegible]

Valide

- *Identification*

Nom du bien :	VIDEOPROJECTEUR EPSON	Exercice de création :	2006
N° inventaire physique :	4008	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2006 28183 4008	Date d'achat :	24/07/2006

- Caractéristiques du mandat

Número de mandat : 4814
Compte budgétaire : 2183

Número de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES
Origine de financement : 4

- Amortissement

Valeur du bien :	984,31	Durée :	3	années	Taux : 33,33
Calcul sur la base de :	984,31	Pour :	3	années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2007	
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2009	

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien :	SERVEUR PE840 DUAL CORE XEON 3040	Exercice de création :	2007
N° inventaire physique :	4236	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2007 28183 4236	Date d'achat :	16/07/2007

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4496
 Numéro de tiers : 601767 DELL COMPUTER SA

Compte budgétaire : 2183
 Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien :	2 439,84	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	2 439,84	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début :	01/01/2008
Méthode :	Linéaire			Date de fin :	31/12/2010

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28183	1312	0,00	813,00	813,00	1 626,84
Euros	2009	28183	1312	813,00	813,00	1 626,00	813,84
Euros	2010	28183	1312	1 626,00	813,84	2 439,84	0,00

- *Identification*

Nom du bien :	SERVEUR PE840 DUAL CORE XEON 3040	Exercice de création :	2007
N° inventaire physique :	4237	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2007 28183 4237	Date d'achat :	16/07/2007

- Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4496
 Numéro de tiers : 601767 DELL COMPUTER SA

Compte budgétaire : 2183
 Origine de financement : 4

- *Amortissement*

Valeur du bien :	260,16	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	260,16	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2008	
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2010	

[illegible]

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2008	28183	13181	0,00	367,00	367,00	735,08
Euros	2009	28183	13181	367,00	367,00	734,00	368,08
Euros	2010	28183	13181	734,00	368,08	1 102,08	0,00

Valide

Identification

Nom du bien :	10 CLIENTS LEGERSHIP COMPAQ t5720	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4423	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4423	Date d'achat :	06/06/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 3126
Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES
Origine de financement : 4

- Amortissement

Valeur du bien :	3 362,00	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	3 362,00	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début : 01/01/2009
Méthode :	Linéaire			Date de fin : 31/12/2013

[illegible]

Valide

- *Identification*

Nom du bien : **10 CLIENTS LEGERSHIP COMPAQ t5720**

Exercice de création : 2008

N° inventaire physique : 4424

Nombre d'élèments : 1

N° inventaire comptable : 2008 28183 4424

Date d'achat : 06/06/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 3126

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES

Origine de financement : 4

- *Amortissement*

Valeur du bien : 3 362,00

Durée : **5** années

Taux : 20,00

Calcul sur la base de : 3 362,00

Pour : **5** années d'amortissement

Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)

Date de début : 01/01/2009

Méthode : Linéaire

Date de fin : 31/12/2013

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2009	28183	1312	0,00	672,00	672,00	2 690,00
Euros	2010	28183	1312	672,00	672,00	1 344,00	2 018,00
Euros	2011	28183	1312	1 344,00	672,00	2 016,00	1 346,00
Euros	2012	28183	1312	2 016,00	672,00	2 688,00	674,00
Euros	2013	28183	1312	2 688,00	674,00	3 362,00	0,00

Valide

- *Identification*

Nom du bien :	10 CLIENTS LEGERSHIP COMPAQ t5720	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4425	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4425	Date d'achat :	06/06/2008

- Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 3126
 Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES

Compte budgétaire : 2183
 Origine de financement : 4

- Amortissement

Valeur du bien :	3 361,87	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	3 361,87	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2009
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2013

[illegible]

Valide

- Identification

Nom du bien :	ECRAN 22" FUJITSU SIEMENS SCENICVIE	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4419	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4419	Date d'achat :	06/06/2008

- Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 3125
Compte budgétaire : 2183
Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES
Origine de financement : Budget

- Amortissement

Valeur du bien :	254,34	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	254,34	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2009
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2013

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien :	ECRAN 22" FUJITSU SIEMENS SCENICVIE	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4420	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4420	Date d'achat :	06/06/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 3125
Compte budgétaire : 2183
Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES
Origine de financement : Budget

Amortissement

Valeur du bien :	254,34	Durée :	5 années	Taux : 20,00
Calcul sur la base de :	254,34	Pour :	5 années d'amortissement	
Mode : Quote-part reprise (ex-Subvention)				Date de début : 01/01/2009
Méthode : Linéaire				Date de fin : 31/12/2013

[illegible]

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien :	4 ECRANS TFT 19"	Exercice de création :	2008
N° inventaire physique :	4456	Nombre d'élèments :	1
N° inventaire comptable :	2008 28183 4456	Date d'achat :	09/07/2008

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 4271
Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 602762 GEDONE TECHNOLOGIES
Origine de financement : 4

- Amortissement

Valeur du bien :	742,06	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	742,06	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode :	Budgétaire			Date de début :	01/01/2009
Méthode :	Linéaire			Date de fin :	31/12/2011

[illegible]

Valide

Identification

Nom du bien : 16 ECRANS "19" NON WIDE VGA/DVI
N° inventaire physique : 4864
N° inventaire comptable : 2009 28183 4864

Exercice de création : 2009
Nombre d'élèments : 1
Date d'achat : 25/09/2009

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 5471

Compte budgétaire : 2183

Numéro de tiers : 603270 NANOMICRO

Origine de financement : 4

Amortissement

Valeur du bien :	1 894,66	Durée :	3 années	Taux :	33,33
Calcul sur la base de :	1 894,66	Pour :	3 années d'amortissement		
Mode :	Quote-part reprise (ex-Subvention)			Date de début :	01/01/2010
Méthode :	Linéaire			Date de fin :	31/12/2012

[illegible]

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2011	28183		0,00	387,00	387,00	775,72
Euros	2012	28183		387,00	387,00	774,00	388,72
Euros	2013	28183		774,00	388,72	1 162,72	0,00

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement Agricole des Pyrénées-Atlantiques

Délibération n°

Année
2025

N° du CA
1

N° de l'acte
21

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou Financier

OBJET : Arrêt du compte financier - Exercice 2024 - E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques

Visas :

Vu le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu l'instruction comptable M99 ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006 ;

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025 sous la présidence de M. Bernard LAYRE, Président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Arrête le compte financier de l'exercice 2024 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Produits : **10 768 765,94 €**
- Charges : **10 625 709,37 €**
→ Résultat de la section de fonctionnement : + 143 056,57 €
→ Capacité d'autofinancement : + 267 727,89 €

Section des opérations en capital

- Recettes : **556 882,93 €**
- Dépenses : **731 293,70 €**
→ Variation attendue du fonds de roulement brut : **- 174 410,77 €**

(résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements - reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)

**Montant du fonds de roulement net à l'issue de l'exercice N :
3 928 647,46 € soit l'équivalent de 146 jours de fonctionnement.**

Pièces-jointes : notice explicative et ses annexes (édition du CA issue de Cocwinelle).

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES

Récapitulatif Général : Exécution du budget

(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 625 709,37	10 768 765,94	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT
Excédent de Fonctionnement	143 056,57	0,00	
TOTAUX EGAUX (Section Fonctionnement)	10 768 765,94	10 768 765,94	TOTAUX EGAUX (Section Fonctionnement)
	0,00	267 727,89	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
	0,00	18 213,43	COMPTE 756
DEPENSES EN CAPITAL	731 293,70	270 941,61	RECETTES EN CAPITAL
Sous-Total Dépenses	731 293,70	556 882,93	Sous-Total Recettes
		174 410,77	Diminution du Fonds de Roulement
TOTAUX EGAUX (Section Capital)	731 293,70	731 293,70	TOTAUX EGAUX (Section Capital)
TOTAL BRUT	11 500 059,64	11 500 059,64	
Virements Internes entre Sections	327 374,09	327 374,09	
TOTAL NET	11 172 685,55	11 172 685,55	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

(Information : la clôture des comptes est effectuée)

CALCUL DE LA CAF SELON LA METHODE SOUSTRACTIVE

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (Bénéfice)	143 056,57
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	333 276,12
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-191 329,37
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	938,00
Produits de cession d'éléments d'actifs	-18 213,43
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	267 727,89

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES

(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES						MONTANTS DES CREDITS				
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
6011	25 833,90	0,00	0,00	0,00	0,00	25 833,90	0,00	33 350,00	0,00	7 516,10	0,00
6012	25 818,85	0,00	3 107,58	0,00	0,00	22 711,27	0,00	24 650,00	0,00	1 938,73	0,00
6013	10 719,53	0,00	1 074,04	0,00	0,00	9 645,49	0,00	9 750,00	0,00	104,51	0,00
6014	259 956,50	0,00	10 202,49	0,00	0,00	249 754,01	0,00	233 000,00	16 754,01	0,00	0,00
6015	25 122,11	0,00	0,00	0,00	0,00	25 122,11	0,00	21 600,00	3 522,11	0,00	0,00
6016	9 537,41	0,00	0,00	0,00	0,00	9 537,41	0,00	8 560,00	977,41	0,00	0,00
6017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6021	19 858,64	0,00	0,00	0,00	0,00	19 858,64	0,00	20 600,00	0,00	741,36	0,00
6022	38 385,99	0,00	0,00	0,00	0,00	38 385,99	0,00	42 500,00	0,00	4 114,01	0,00
6023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6024	0,00	0,00	0,00	0,00	96,51	-96,51	0,00	50,00	0,00	50,00	96,51
6025	7 378,80	0,00	0,00	0,00	0,00	7 378,80	0,00	7 500,00	0,00	121,20	0,00
60281	548 431,52	0,00	63,85	0,00	0,00	548 367,67	0,00	539 650,00	8 717,67	0,00	0,00
60288	33 148,90	0,00	1 012,20	0,00	0,00	32 136,70	0,00	41 700,00	0,00	9 563,30	0,00
60311	2 416,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416,40	0,00	0,00	2 416,40	0,00	0,00
60312	1 052,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 052,95	0,00	0,00	1 052,95	0,00	0,00
60313	3 733,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3 733,78	0,00	0,00	3 733,78	0,00	0,00
60314	45 323,49	0,00	0,00	0,00	0,00	45 323,49	0,00	0,00	45 323,49	0,00	0,00
60315	16 419,96	0,00	0,00	0,00	0,00	16 419,96	0,00	0,00	16 419,96	0,00	0,00
60317	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
60321	4 960,48	0,00	0,00	0,00	0,00	4 960,48	0,00	0,00	4 960,48	0,00	0,00
60322	18 680,19	0,00	0,00	0,00	0,00	18 680,19	0,00	0,00	18 680,19	0,00	0,00
60325	3 699,48	0,00	0,00	0,00	0,00	3 699,48	0,00	0,00	3 699,48	0,00	0,00
603281	32 391,50	0,00	0,00	0,00	0,00	32 391,50	0,00	0,00	32 391,50	0,00	0,00
603288	13 831,39	0,00	0,00	0,00	0,00	13 831,39	0,00	0,00	13 831,39	0,00	0,00
6037	1 631,01	0,00	0,00	0,00	0,00	1 631,01	0,00	0,00	1 631,01	0,00	0,00
604	39 035,60	0,00	0,00	0,00	0,00	39 035,60	0,00	39 600,00	0,00	564,40	0,00
6061	57 672,25	0,00	568,37	0,00	0,00	57 103,88	0,00	61 010,00	0,00	3 906,12	0,00
6062	155 946,95	798,90	0,00	0,00	20 000,00	135 946,95	798,90	242 397,00	0,00	87 248,95	19 201,10
6063	249 511,34	0,00	417,73	0,00	0,00	249 093,61	0,00	224 446,00	24 647,61	0,00	0,00
6064	38 649,30	0,00	0,00	0,00	0,00	38 649,30	0,00	41 700,00	0,00	3 050,70	0,00
6065	6 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 520,00	0,00	3 550,00	2 970,00	0,00	0,00

Compte	DEPENSES					MONTANTS DES CREDITS					
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
6066	87 181,24	162,37	1 169,00	0,00	162,37	85 849,87	162,37	98 300,00	0,00	12 450,13	0,00
6067	129 375,87	774,36	0,00	0,00	1 112,46	128 263,41	774,36	139 000,00	0,00	10 398,49	338,10
6068	331 248,78	86,64	0,00	0,00	86,64	331 162,14	86,64	349 800,00	0,00	18 637,86	0,00
607	12 627,69	0,00	0,00	0,00	0,00	12 627,69	0,00	11 800,00	827,69	0,00	0,00
60	2 256 116,80	1 822,27	17 615,26	0,00	21 457,98	2 217 043,56	1 822,27	2 194 613,00	202 572,13	160 505,86	19 635,71
611	527 780,43	4 422,30	632,70	0,00	4 422,30	522 725,43	4 422,30	481 600,00	41 125,43	0,00	0,00
6122	34 036,66	0,00	0,00	0,00	0,00	34 036,66	0,00	28 875,00	5 161,66	0,00	0,00
6131	14 624,96	2 843,25	0,00	0,00	2 843,25	11 781,71	2 843,25	14 400,00	0,00	2 618,29	0,00
6132	51 622,56	0,00	416,54	0,00	0,00	51 206,02	0,00	57 025,00	0,00	5 818,98	0,00
6138	23 738,36	0,00	0,00	0,00	0,00	23 738,36	0,00	20 050,00	3 688,36	0,00	0,00
6152	148 170,15	0,00	1 408,33	0,00	0,00	146 761,82	0,00	152 600,00	0,00	5 838,18	0,00
6155	107 984,64	1 400,00	2 381,44	0,00	1 400,00	104 203,20	1 400,00	120 800,00	0,00	16 596,80	0,00
616	77 175,15	0,00	1 441,73	0,00	0,00	75 733,42	0,00	87 000,00	0,00	11 266,58	0,00
6181	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	1 150,00	0,00	890,00	0,00
6183	28 064,86	62,87	127,00	0,00	90,87	27 846,99	62,87	29 250,00	0,00	1 375,01	28,00
6188	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00
61	1 013 457,77	8 728,42	6 407,74	0,00	8 756,42	998 293,61	8 728,42	1 000 950,00	49 975,45	52 603,84	28,00
6211	23 080,70	0,00	0,00	0,00	0,00	23 080,70	0,00	17 000,00	6 080,70	0,00	0,00
6222	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00
6225	3 555,42	0,00	0,00	0,00	0,00	3 555,42	0,00	4 100,00	0,00	544,58	0,00
6226	373 289,64	0,00	9 410,00	0,00	0,00	363 879,64	0,00	340 600,00	23 279,64	0,00	0,00
6227	847,18	0,00	67,22	0,00	0,00	779,96	0,00	2 250,00	0,00	1 470,04	0,00
6228	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00
6231	7 987,49	0,00	0,00	0,00	0,00	7 987,49	0,00	11 200,00	0,00	3 212,51	0,00
6233	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
6236	5 307,91	0,00	0,00	0,00	0,00	5 307,91	0,00	7 350,00	0,00	2 042,09	0,00
6241	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00	0,00	110,00	0,00
6243	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	0,00	160,00	0,00
6245	258 722,09	0,00	5 730,76	0,00	0,00	252 991,33	0,00	266 000,00	0,00	13 008,67	0,00
6248	53 697,57	0,00	378,55	0,00	0,00	53 319,02	0,00	54 150,00	0,00	830,98	0,00
6251	93 394,35	0,00	2 474,65	0,00	0,00	90 919,70	0,00	91 900,00	0,00	980,30	0,00
6252	4 226,88	0,00	0,00	0,00	0,00	4 226,88	0,00	6 600,00	0,00	2 373,12	0,00

NT DES DEPENSES ET DES RECETTES

la clôture des comptes est effectuée)

Edité le 21/01/2025

Page 3 / 9

S		MONTANTS DES CREDITS				
Montant NET des dépenses		Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
NET TOTAL (Brut - Extourne)						
	7 732,00	0,00	10 900,00	0,00	3 168,00	0,00
	35 491,62	0,00	33 090,00	2 401,62	0,00	0,00
	21 528,01	0,00	28 550,00	0,00	7 021,99	0,00
	140,22	0,00	890,00	0,00	749,78	0,00
	7 504,93	7,51	7 300,00	204,93	0,00	0,00
	47 742,84	0,00	46 150,00	1 592,84	0,00	0,00
	926 187,67	7,51	928 710,00	33 559,73	36 082,06	0,00
	128 329,91	0,00	134 200,00	0,00	5 870,09	0,00
	3 157,07	1,80	2 400,00	757,07	0,00	0,00
	429,98	0,00	1 115,00	0,00	685,02	0,00
	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	409,07	0,00	1 465,00	0,00	1 055,93	0,00
	132 326,03	1,80	139 380,00	757,07	7 811,04	0,00
	118 600,34	0,00	125 320,00	0,00	6 719,66	0,00
	254 578,71	0,00	260 100,00	0,00	5 521,29	0,00
	400 853,18	0,00	432 080,00	0,00	31 226,82	0,00
	1 989 998,72	0,00	2 017 800,00	0,00	27 801,28	0,00
	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
	1 682,55	0,00	3 350,00	0,00	1 667,45	0,00
	112,52	0,00	350,00	0,00	237,48	0,00
	66 828,43	0,00	76 100,00	0,00	9 271,57	0,00
	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
	534 277,44	0,00	566 187,00	0,00	31 909,56	0,00
	90 441,61	0,00	82 900,00	7 541,61	0,00	0,00
	5 350,48	0,00	6 980,00	0,00	1 629,52	0,00
	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
	981 080,06	0,00	998 800,00	0,00	17 719,94	0,00
	117 979,06	0,00	127 900,00	0,00	9 920,94	0,00
	22 417,18	0,00	27 800,00	0,00	5 382,82	0,00
	4 340,33	0,00	5 110,00	0,00	769,67	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	ORDRES DE DEPENSE			REVERSEMENTS			EXTOURNE	DEPENSES		MONTANTS DES CREDITS			
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne			Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
								NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont dép. sur crédits d'extourne				
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT													
6483	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
64	4 602 067,77	0,00		13 527,16	0,00		0,00	4 588 540,61	0,00	4 732 727,00	7 541,61	151 728,00	0,00
651	56 101,49	160,80		0,00	0,00		160,80	55 940,69	160,80	61 500,00	0,00	5 559,31	0,00
6533	139 974,45	13 688,70		13 688,70	0,00		13 688,70	112 597,05	13 688,70	120 000,00	0,00	7 402,95	0,00
656	938,00	0,00		0,00	0,00		0,00	938,00	0,00	6 180,00	0,00	5 242,00	0,00
6574	166 857,06	0,00		0,00	0,00		0,00	166 857,06	0,00	233 600,00	0,00	66 742,94	0,00
6577	4 182,34	0,00		0,00	0,00		0,00	4 182,34	0,00	6 300,00	0,00	2 117,66	0,00
6578	82 001,30	0,00		1 040,90	0,00		0,00	80 960,40	0,00	84 000,00	0,00	3 039,60	0,00
6583	24 040,43	0,00		0,00	0,00		0,00	24 040,43	0,00	24 268,00	0,00	227,57	0,00
6588	366 787,57	0,00		67,00	0,00		0,00	366 720,57	0,00	555 950,00	0,00	189 229,43	0,00
65	840 882,64	13 849,50		14 796,60	0,00		13 849,50	812 236,54	13 849,50	1 091 798,00	0,00	279 561,46	0,00
6611	9 452,35	0,00		0,00	0,00		0,00	9 452,35	0,00	12 000,00	0,00	2 547,65	0,00
6688	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
66	9 452,35	0,00		0,00	0,00		0,00	9 452,35	0,00	12 100,00	0,00	2 647,65	0,00
6811	141 946,75	0,00		0,00	0,00		0,00	141 946,75	0,00	148 773,00	0,00	6 826,25	0,00
6813	191 329,37	0,00		0,00	0,00		0,00	191 329,37	0,00	201 235,00	0,00	9 905,63	0,00
68	333 276,12	0,00		0,00	0,00		0,00	333 276,12	0,00	350 008,00	0,00	16 731,88	0,00
7096	82 453,87	0,00		116,64	0,00		0,00	82 337,23	0,00	87 500,00	0,00	5 162,77	0,00
70	82 453,87	0,00		116,64	0,00		0,00	82 337,23	0,00	87 500,00	0,00	5 162,77	0,00
7131	358 330,00	0,00		0,00	0,00		0,00	358 330,00	0,00	0,00	358 330,00	0,00	0,00
7132	32 276,00	0,00		0,00	0,00		0,00	32 276,00	0,00	0,00	32 276,00	0,00	0,00
7134	7 912,10	0,00		0,00	0,00		0,00	7 912,10	0,00	0,00	7 912,10	0,00	0,00
7137	127 497,55	0,00		0,00	0,00		0,00	127 497,55	0,00	0,00	127 497,55	0,00	0,00
71	526 015,65	0,00		0,00	0,00		0,00	526 015,65	0,00	0,00	526 015,65	0,00	0,00
TOTAL	10 740 809,45	24 409,50		71 026,87	0,00		44 073,21	10 625 709,37	24 409,50	10 537 786,00	820 421,64	712 834,56	19 663,71
Section OPERATIONS EN CAPITAL													
13412	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
164	25 284,36	0,00		0,00	0,00		0,00	25 284,36	0,00	25 500,00	0,00	215,64	0,00
1655	3 414,00	0,00		0,00	0,00		0,00	3 414,00	0,00	12 100,00	0,00	8 686,00	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES					MONTANTS DES CREDITS				
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne						
Section OPERATIONS EN CAPITAL										
16	28 698,36	0,00	0,00	0,00	0,00	28 698,36	37 600,00	0,00	8 901,64	0,00
203	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
2053	9 934,80	0,00	0,00	0,00	0,00	9 934,80	14 100,00	0,00	4 165,20	0,00
20	9 934,80	0,00	0,00	0,00	0,00	9 934,80	15 400,00	0,00	5 465,20	0,00
21216	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21217	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
21218	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21316	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21317	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21356	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21357	24 762,31	0,00	0,00	0,00	0,00	24 762,31	51 050,00	0,00	26 287,69	0,00
21358	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21546	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 050,00	0,00	10 050,00	0,00
21547	514 782,31	16 396,40	40 288,07	0,00	16 396,40	458 097,84	480 665,00	0,00	22 567,16	0,00
21548	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21827	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00	0,00	159 000,00	0,00
21837	23 495,23	0,00	0,00	0,00	0,00	23 495,23	127 000,00	0,00	103 504,77	0,00
21847	2 560,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,28	17 000,00	0,00	14 439,72	0,00
2188	46 206,40	0,00	0,00	0,00	0,00	46 206,40	120 000,00	0,00	73 793,60	0,00
21	611 806,53	16 396,40	40 288,07	0,00	16 396,40	555 122,06	965 665,00	0,00	410 542,94	0,00
2313	134 745,98	0,00	0,00	0,00	0,00	134 745,98	472 730,00	0,00	337 984,02	0,00
23	134 745,98	0,00	0,00	0,00	0,00	134 745,98	472 730,00	0,00	337 984,02	0,00
2621	2 792,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,50	4 060,00	0,00	1 267,50	0,00
2672	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00	0,00	310,00	0,00
2678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
26	2 792,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,50	4 420,00	0,00	1 627,50	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
TOTAL	787 978,17	16 396,40	40 288,07	0,00	16 396,40	731 293,70	1 501 415,00	0,00	770 121,30	0,00

	DÉPENSES						MONTANTS DES CRÉDITS				
Compte	ORDRES DE DÉPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses		OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CRÉDITS EXTOURNES NON EMPLOYÉS
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	EXTOURNE	NET TOTAL (<i>Brut - Extourne</i>)	Dont dép. sur crédits d'extourne				
DÉVELOPEMENT DES DÉPENSES											
	11 528 787,62	40 805,90	111 314,94	0,00	60 469,61	11 357 003,07	40 805,90	12 039 201,00	820 421,64	1 482 955,86	19 663,71

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES							SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
60311	3 595,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 595,60	0,00	0,00	3 595,60	0,00	0,00
60312	253,08	0,00	0,00	0,00	0,00	253,08	0,00	0,00	253,08	0,00	0,00
60313	2 611,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2 611,31	0,00	0,00	2 611,31	0,00	0,00
60314	41 031,55	0,00	0,00	0,00	0,00	41 031,55	0,00	0,00	41 031,55	0,00	0,00
60315	11 994,63	0,00	0,00	0,00	0,00	11 994,63	0,00	0,00	11 994,63	0,00	0,00
60317	99,50	0,00	0,00	0,00	0,00	99,50	0,00	0,00	99,50	0,00	0,00
60321	2 207,16	0,00	0,00	0,00	0,00	2 207,16	0,00	0,00	2 207,16	0,00	0,00
60322	15 407,22	0,00	0,00	0,00	0,00	15 407,22	0,00	0,00	15 407,22	0,00	0,00
60325	5 987,10	0,00	0,00	0,00	0,00	5 987,10	0,00	0,00	5 987,10	0,00	0,00
603281	23 007,43	0,00	0,00	0,00	0,00	23 007,43	0,00	0,00	23 007,43	0,00	0,00
603288	11 830,77	0,00	0,00	0,00	0,00	11 830,77	0,00	0,00	11 830,77	0,00	0,00
6037	2 128,33	0,00	0,00	0,00	0,00	2 128,33	0,00	0,00	2 128,33	0,00	0,00
60	120 153,68	0,00	0,00	0,00	0,00	120 153,68	0,00	0,00	120 153,68	0,00	0,00
7011	113 936,34	0,00	0,00	0,00	0,00	113 936,34	0,00	101 500,00	12 436,34	0,00	0,00
7021	29 511,41	0,00	0,00	0,00	0,00	29 511,41	0,00	77 500,00	0,00	47 988,59	0,00
7022	281 326,80	0,00	0,00	0,00	0,00	281 326,80	0,00	287 500,00	0,00	6 173,20	0,00
7023	135 695,69	0,00	0,00	0,00	0,00	135 695,69	0,00	146 950,00	0,00	11 254,31	0,00
703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
704	269 725,94	1 775,33	6 625,71	0,00	1 775,33	261 324,90	1 775,33	271 092,00	0,00	9 767,10	0,00
7061	883 989,37	0,00	5 677,11	0,00	0,00	878 312,26	0,00	880 000,00	0,00	1 687,74	0,00
7063	9 515,28	0,00	728,64	0,00	0,00	8 786,64	0,00	10 020,00	0,00	1 233,36	0,00
7064	21 765,18	0,00	73,50	0,00	0,00	21 691,68	0,00	20 010,00	1 681,68	0,00	0,00
70651	4 670 637,25	196 892,62	8 852,30	0,00	266 267,38	4 395 517,57	196 892,62	1 807 500,00	2 657 392,33	0,00	69 374,76
70652	12 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 645,00	0,00	10 000,00	2 645,00	0,00	0,00
70653	816,89	0,00	0,00	0,00	0,00	816,89	0,00	5 000,00	0,00	4 183,11	0,00
70658	23 622,28	0,00	0,00	0,00	0,00	23 622,28	0,00	2 850 000,00	0,00	2 826 377,72	0,00
7066	17 966,44	0,00	150,00	0,00	0,00	17 816,44	0,00	28 160,00	0,00	10 343,56	0,00
7068	127 644,07	0,00	591,50	0,00	0,00	127 052,57	0,00	141 500,00	0,00	14 447,43	0,00
707	19 953,94	0,00	0,00	0,00	0,00	19 953,94	0,00	20 900,00	0,00	946,06	0,00
70811	25 985,81	0,00	672,73	0,00	0,00	25 313,08	0,00	24 550,00	763,08	0,00	0,00
7083	57 745,28	0,00	303,33	0,00	0,00	57 441,95	0,00	65 350,00	0,00	7 908,05	0,00
7084	2 191,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 191,24	0,00	1 500,00	691,24	0,00	0,00

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES						SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS				
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
7085	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
7088	98 199,21	14 092,74	0,00	0,00	14 092,74	84 106,47	14 092,74	87 150,00	0,00	3 043,53	0,00
70	6 802 873,42	212 760,69	23 674,82	0,00	282 135,45	6 497 063,15	212 760,69	6 836 332,00	2 675 609,67	2 945 503,76	69 374,76
7131	380 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 380,00	0,00	0,00	380 380,00	0,00	0,00
7132	47 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 880,00	0,00	0,00	47 880,00	0,00	0,00
7134	8 244,65	0,00	0,00	0,00	0,00	8 244,65	0,00	0,00	8 244,65	0,00	0,00
7137	92 047,66	0,00	0,00	0,00	0,00	92 047,66	0,00	0,00	92 047,66	0,00	0,00
71	528 552,31	0,00	0,00	0,00	0,00	528 552,31	0,00	0,00	528 552,31	0,00	0,00
74144	167 055,66	0,00	0,00	0,00	0,00	167 055,66	0,00	233 600,00	0,00	66 544,34	0,00
74147	2 987,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 987,26	0,00	5 800,00	0,00	2 812,74	0,00
74148	35 266,47	0,00	0,00	0,00	0,00	35 266,47	0,00	34 000,00	1 266,47	0,00	0,00
74161	691 553,97	0,00	0,00	0,00	0,00	691 553,97	0,00	745 782,00	0,00	54 228,03	0,00
7418	63 746,30	0,00	0,00	0,00	0,00	63 746,30	0,00	47 050,00	16 696,30	0,00	0,00
7422	604 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 055,00	0,00	604 055,00	0,00	0,00	0,00
7423	20 274,12	572,36	0,00	0,00	572,36	19 701,76	572,36	18 400,00	1 301,76	0,00	0,00
7424	3 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 760,00	0,00	3 500,00	260,00	0,00	0,00
74283	116 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 974,00	0,00	120 124,00	0,00	3 150,00	0,00
74288	438 390,67	43 230,73	0,00	0,00	44 589,90	393 800,77	43 230,73	404 000,00	0,00	8 840,06	1 359,17
7443	2 290,78	0,00	0,00	0,00	0,00	2 290,78	0,00	3 000,00	0,00	709,22	0,00
74451	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	20 220,00	15 780,00	0,00	0,00
7446	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
7448	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
746	24 472,07	0,00	150,00	0,00	0,00	24 322,07	0,00	28 000,00	0,00	3 677,93	0,00
747	201 920,91	37 262,12	0,00	0,00	37 262,12	164 658,79	37 262,12	164 600,00	58,79	0,00	0,00
7482	100 219,70	0,00	0,00	0,00	0,00	100 219,70	0,00	111 000,00	0,00	10 780,30	0,00
74888	407 334,66	0,00	949,39	0,00	0,00	406 385,27	0,00	22 153,00	384 232,27	0,00	0,00
74	2 916 301,57	81 065,21	1 099,39	0,00	82 424,38	2 832 777,80	81 065,21	2 566 334,00	419 595,59	151 792,62	1 359,17
752	81 848,00	0,00	4 390,00	0,00	0,00	77 458,00	0,00	80 100,00	0,00	2 642,00	0,00
754	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	30,00	6,00	0,00	0,00
756	18 213,43	0,00	0,00	0,00	0,00	18 213,43	0,00	16 400,00	1 813,43	0,00	0,00
7581	4 255,06	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255,06	0,00	8 100,00	0,00	3 844,94	0,00
7582	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	RECETTES		SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne		Montant NET des Recettes NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
7583	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00
7588	433 442,42	0,00	231,03	0,00	0,00	433 211,39	0,00	521 550,00	0,00	88 338,61	0,00
75	537 794,91	0,00	4 621,03	0,00	0,00	533 173,88	0,00	629 680,00	1 819,43	98 325,55	0,00
761	65 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	65 715,75	0,00	52 420,00	13 295,75	0,00	0,00
76	65 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	65 715,75	0,00	52 420,00	13 295,75	0,00	0,00
7813	191 329,37	0,00	0,00	0,00	0,00	191 329,37	0,00	204 538,00	0,00	13 208,63	0,00
78	191 329,37	0,00	0,00	0,00	0,00	191 329,37	0,00	204 538,00	0,00	13 208,63	0,00
TOTAL	11 162 721,01	293 825,90	29 395,24	0,00	364 559,83	10 768 765,94	293 825,90	10 289 304,00	3 759 026,43	3 208 830,56	70 733,93
Section OPERATIONS EN CAPITAL											
10413	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
13412	271 779,55	9 891,93	0,00	0,00	9 891,94	261 887,61	9 891,93	630 207,00	0,00	368 319,38	0,01
13415	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 880,00	0,00	6 720,00	0,00	840,00	0,00
13416	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
13418	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
13	277 659,55	9 891,93	0,00	0,00	9 891,94	267 767,61	9 891,93	637 127,00	0,00	369 359,38	0,01
1655	3 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 174,00	0,00	12 100,00	0,00	8 926,00	0,00
16	3 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 174,00	0,00	12 100,00	0,00	8 926,00	0,00
2672	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
TOTAL	280 833,55	9 891,93	0,00	0,00	9 891,94	270 941,61	9 891,93	656 977,00	0,00	386 035,38	0,01
DEVELOPPEMENT DES RECETTES											
	11 443 554,56	303 717,83	29 395,24	0,00	374 451,77	11 039 707,55	303 717,83	10 946 281,00	3 759 026,43	3 594 865,94	70 733,94

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement Agricole des Pyrénées-Atlantiques

Délibération n°

Année
2025

N° du CA
1

N° de l'acte
22

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou Financier

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2024 - E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques

Visas :

Vu le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'instruction comptable M99 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006 ;

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025 sous la présidence de M. Bernard LAYRE, Président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Centres	Résultat de la section de fonctionnement	Affectation compte 1062 (réserves facultatives)
L.E.G.T.A. de Montardon	-71 931,86	- 71 931,86
L.P.A.d'Oloron-Sainte-Marie	-116 689,66	-116 689,66
E.A. de Montardon	-100 633,95	-100 633,95
L.P.A. d'Orthez	-46 992,38	-46 992,38
C.F.A.A. d'Hasparren	+440 648,12	+440 648,12
C.F.P.P.A.	+39 335,58	+39 335,58
E.A. d'Oloron	+38 279,21	+38 279,21
E.A. d'Orthez	-31 050,40	-31 050,40
S.A.C.D.Halle Techno	-7908,09	-7908,09

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année 2025	n° du CA 1	n° de l'acte 23
---------------	---------------	--------------------

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2025

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 février 2025, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Bernard LAYRE -président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents :
ou Excusés**

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 présentée en équilibre réel , comme suit :

Section de fonctionnement

- Produits : + 290 085 € soit total après DM 1 : 10 577 250 €
- Charges : + 146 586 € soit total après DM 1 : 10 650 956 €

- Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM1 :
- 73 706 €
→ Capacité d'autofinancement après DM 1 : + 69 387 €

Section des opérations en capital

- Recettes : + 72 000 € soit total après DM 1 : 658 100 €
- Dépenses : + 138 910 € soit total après DM 1 : 1 376 470 €

- Variation attendue du fonds de roulement net : - 639 523 €

**Montant prévisionnel du fonds de roulement net après DM 1 :
3 289 124,46 €, soit l'équivalent de 125
jours de fonctionnement**

Pièces-jointes : DM (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

RECAPITULATIF
DECISION MODIFICATIVE N° 1
(Edition préparatoire)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 650 956,00	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	10 577 250,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	73 706,00
TOTAUX EGAUX	10 650 956,00	TOTAUX EGAUX	10 650 956,00

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMPTE 756	69 387,00 9 460,00
DEPENSES EN CAPITAL	1 376 470,00	RECETTES EN CAPITAL	658 100,00
SOUS-TOTAL	1 376 470,00	SOUS-TOTAL	736 947,00
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	0,00	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	639 523,00
TOTAUX EGAUX	1 376 470,00	TOTAUX EGAUX	1 376 470,00

A, le

Le président du conseil d'administration

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Décision Modificative N°1 en Euro

Centres constitutifs ou départements constituant l' établissement:

LEGTA de Pau-Montardon	LPA d'Oloron	Exploitation de Pau-Montardon
LPA d'Orthez	CFA d'Hasparren	CFPPA de Pau-Montardon
Exploitation LPA Oloron	Exploitation LPA Orthez	Atelier technologique

Récapitulatif	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Budget primitif + DM antérieures	10 504 370	10 287 165
Mouvement	146 586	290 085
Prévisions globales budget + DM	10 650 956	10 577 250
Section investissement		
Budget primitif + DM antérieures	1 237 560	586 100
Mouvement	138 910	72 000
Prévisions globales budget + DM	1 376 470	658 100

Présenté par nous, Directeur de l' E.P.

A

, le

Vu et délibéré par le Conseil d' Administration de l' établissement dans sa séance du

A

, le

Le président du Conseil d' Administration,

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pour information du conseil d'administration

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	Ex�cution (2023)	Estimation BP + DM (2024)	BP + DM (2025)
R�sultat Net de l'exercice	509 172,95	-248 482,00	-73 706,00
Dotations aux amortissements, d�pr�ciations et provisions	315 311,57	350 008,00	362 873,00
Reprises sur amortissements, d�pr�ciations et provisions	-206 031,66	-204 538,00	-216 500,00
Valeur nette comptable des �l�ments d'actifs c�d�s	19 242,37	6 180,00	6 180,00
Produits de cession d'�l�ments d'actifs	-19 466,67	-16 400,00	-9 460,00
CAF ou IAF *	618 228,56	-113 232,00	69 387,00

* capacit  d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
606	division A	1 131 454			25 000	1 156 454	
606	Achats non stockés de fournitures	1 210 104			25 000	1 235 104	
60	division A	1 735 988			25 000	1 760 988	
60	ACHATS	2 247 188			25 000	2 272 188	
611	division A	364 200			88 447	452 647	
611	Sous-traitance générale	482 700			88 447	571 147	
613	division A	70 300			200	70 500	
613	Locations	87 850			200	88 050	
615	division B	27 500			5 000	32 500	
615	Travaux d'entretien et de réparations	241 000			5 000	246 000	
616	division A	35 150			327	35 477	
616	division B	43 900			6 500	50 400	
616	Primes d'assurance	79 050			6 827	85 877	
61	division A	722 010			88 974	810 984	
	division B	241 100			11 500	252 600	
61	SERVICES EXTERIEURS	963 110			100 474	1 063 584	
621	division A	5 000			10 000	15 000	
621	Personnel extérieur à l' établissement	5 000			10 000	15 000	
622	division A	303 310			50 700	354 010	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	307 510			50 700	358 210	
62	division A	854 162			60 700	914 862	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	870 762			60 700	931 462	
634	division B	2 400			400	2 800	
634	Taxes spécif. sur produits de l' exploitation	2 400			400	2 800	
63	division B	2 680			400	3 080	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	140 780			400	141 180	
641	division A	2 666 450			-10 000	2 656 450	
641	Rémunérations du personnel salarié	2 882 822			-10 000	2 872 822	
646	division A	1 180 300			-8 500	1 171 800	
	division B				50	50	
646	charges socia.de prévoyance (non agric.)	1 180 300			-8 450	1 171 850	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
64	division A division B	4 531 050 305 212			-18 500 50	4 512 550 305 262	
64	CHARGES DE PERSONNEL	4 836 262			-18 450	4 817 812	
658	division A division B	541 300 6 600			-40 373 950	500 927 7 550	
658	Charges diverses de gestion courante	547 900			-39 423	508 477	
65	division A division B	1 043 200 15 480			-40 373 950	1 002 827 16 430	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 058 680			-39 423	1 019 257	
66	CHARGES FINANCIERES	12 100				12 100	
681	division B	220 613			17 885	238 498	
681	Dotations aux amortissements et aux prov	344 988			17 885	362 873	
68	division B	220 613			17 885	238 498	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	344 988			17 885	362 873	
6	division A division B	9 148 885 1 324 985			115 801 30 785	9 264 686 1 355 770	
6	COMPTES DE CHARGES	10 473 870			146 586	10 620 456	
70	VENTES	30 500				30 500	
7	COMPTES DE PRODUITS	30 500				30 500	
. TOTAL.	division A division B	9 179 385 1 324 985			115 801 30 785	9 295 186 1 355 770	
. TOTAL.		10 504 370			146 586	10 650 956	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
701	division A	102 000			10 000	112 000	
701	Ventes de produits hors exploitation agr	102 000			10 000	112 000	
706	division A	5 801 980			261 287	6 063 267	
706	Prestations de services	5 802 140			261 287	6 063 427	
707	division A	19 000			3 000	22 000	
707	Ventes de marchandises	22 100			3 000	25 100	
70	division A	6 071 952			274 287	6 346 239	
70	VENTES	6 959 412			274 287	7 233 699	
742	division A	914 461			30 000	944 461	
742	Région	1 014 217			30 000	1 044 217	
74	division A	2 251 766			30 000	2 281 766	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 459 525			30 000	2 489 525	
758	division A	533 950			-50 000	483 950	
758	division B	19 350			26 416	45 766	
758	Produits divers de gestion courante	553 300			-23 584	529 716	
75	division A	615 460			-50 000	565 460	
75	division B	27 430			26 416	53 846	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	642 890			-23 584	619 306	
76	PRODUITS FINANCIERS	18 220				18 220	
781	division B	119 443			9 382	128 825	
781	Reprises sur amortissements et provision	207 118			9 382	216 500	
78	division B	119 443			9 382	128 825	
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	207 118			9 382	216 500	
7	division A	9 040 853			254 287	9 295 140	
7	division B	1 246 312			35 798	1 282 110	
7	COMPTES DE PRODUITS	10 287 165			290 085	10 577 250	
. TOTAL.	division A	9 040 853			254 287	9 295 140	
. TOTAL.	division B	1 246 312			35 798	1 282 110	
. TOTAL.		10 287 165			290 085	10 577 250	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
134	Financ.rattach.actifs déterminé(dt contrepartie biens remis)	100				100	
13	SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT	100				100	
164	<i>division B</i>	25 500			1 000	26 500	
164	Emprunts auprès des établis de crédit	25 500			1 000	26 500	
1655	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
1655	Cautionnements	12 100			2 000	14 100	
165	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 100			2 000	14 100	
16	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
16	<i>division B</i>	25 500			1 000	26 500	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 600			3 000	40 600	
1	<i>division A</i>	12 200			2 000	14 200	
1	<i>division B</i>	25 500			1 000	26 500	
1	COMPTES DE CAPITAUX	37 700			3 000	40 700	
203	Frais de recherche et de développement	1 250				1 250	
205	Conces.droits simil. brevets, licences...	5 100				5 100	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 350				6 350	
212	Agencements et aménagements de terrains	600				600	
2135	<i>division A</i>	62 000			15 000	77 000	
2135	<i>division B</i>	1 200			14 950	16 150	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	63 200			29 950	93 150	
213	<i>division A</i>	62 000			15 000	77 000	
213	<i>division B</i>	1 350			14 950	16 300	
213	Constructions	63 350			29 950	93 300	
2154	<i>division A</i>	50 000			65 000	115 000	
2154	<i>division B</i>	91 150			35 950	127 100	
2154	Matériel, outillage, agencements et aménagements	141 150			100 950	242 100	
2158	<i>division A</i>				7 000	7 000	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
2158	Autres immobilisations techniques				7 000	7 000	
215	<i>division A</i>	50 000			72 000	122 000	
	<i>division B</i>	91 150			35 950	127 100	
215	Installations techniques, matériel et outillages	141 150			107 950	249 100	
2188	<i>division A</i>	119 000			-10 000	109 000	
2188	Autres	119 000			-10 000	109 000	
218	<i>division A</i>	418 000			-10 000	408 000	
218	Autres immobilisations corporelles (hors biens vivants)	418 050			-10 000	408 050	
21	<i>division A</i>	530 000			77 000	607 000	
	<i>division B</i>	93 150			50 900	144 050	
21	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	623 150			127 900	751 050	
231	Immo. corpo. en cours (hors biens viva.)	562 950				562 950	
2346	<i>division B</i>				8 000	8 000	
2346	Plantations pérennes				8 000	8 000	
234	<i>division B</i>				8 000	8 000	
234	Immo. corpo. en cours (biens vivants)				8 000	8 000	
23	<i>division B</i>	562 950			8 000	570 950	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	562 950			8 000	570 950	
261	Titres de participation et parts	500				500	
2621	<i>division B</i>	900			10	910	
2621	Société coopérative agricole sauf CUMA	900			10	910	
262	<i>division B</i>	900			10	910	
262	Particip. à des organismes prof. agrico. autres que etb créd	900			10	910	
266	Autres formes de participation	150				150	
267	Créances rattachées à des participations	360				360	
26	<i>division B</i>	1 400			10	1 410	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	1 910			10	1 920	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
2	division A	541 110			77 000	618 110	
	division B	658 750			58 910	717 660	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	1 199 860			135 910	1 335 770	
. TOTAL.	division A	553 310			79 000	632 310	
	division B	684 250			59 910	744 160	
. TOTAL.		1 237 560			138 910	1 376 470	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Recettes

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
104	Financ.rattach.actifs déterminé(dt contrepartie biens remis)	2 200				2 200	
10	CAPITAL ET RESERVES	2 200				2 200	
1341	<i>division A</i>	256 100			70 000	326 100	
1341	Valeur initiale des financements rattachés à des actifs	566 250			70 000	636 250	
134	<i>division A</i>	256 100			70 000	326 100	
134	Financ.rattach.actifs déterminé(dt contrepartie biens remis)	566 250			70 000	636 250	
13	<i>division A</i>	256 100			70 000	326 100	
13	SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT	566 250			70 000	636 250	
1655	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
1655	Cautionnements	12 100			2 000	14 100	
165	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 100			2 000	14 100	
16	<i>division A</i>	12 100			2 000	14 100	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 100			2 000	14 100	
1	<i>division A</i>	270 300			72 000	342 300	
1	COMPTES DE CAPITALUX	580 550			72 000	652 550	
267	Créances rattachées à des participations	50				50	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	50				50	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	5 550				5 550	
. TOTAL.	<i>division A</i>	275 800			72 000	347 800	
. TOTAL.		586 100			72 000	658 100	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2025

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
FONCTION NEMENT							
	division A	9 179 385			115 801	9 295 186	
	division B	1 324 985			30 785	1 355 770	
	division C						
	Charges	10 504 370			146 586	10 650 956	
	division A	9 040 853			254 287	9 295 140	
	division B	1 246 312			35 798	1 282 110	
	division C						
	Produits	10 287 165			290 085	10 577 250	
	division A	-138 532			138 486	-46	
	division B	-78 673			5 013	-73 660	
	division C						
	Excédent/Déficit	-217 205			143 499	-73 706	
INVESTIS SEMENT							
	division A	553 310			79 000	632 310	
	division B	684 250			59 910	744 160	
	division C						
	Dépenses	1 237 560			138 910	1 376 470	
	division A	275 800			72 000	347 800	
	division B	310 300				310 300	
	division C						
	Recettes	586 100			72 000	658 100	
	division A	-277 510			-7 000	-284 510	
	division B	-373 950			-59 910	-433 860	
	division C						
	Résultat d' investissement	-651 460			-66 910	-718 370	